



NUMÉRO 140

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2011

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal." **P.4**

1 - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur les comptes et la gestion de la ville. **P.9**

2 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), du comité de la Caisse des écoles, de la commission d'attribution de logements et au conseil d'administration de la SAM-AREPA. **P.14**

3 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres et au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Fourniture et livraison de pains - Avenant n°1 - Autorisation. **P.15**

COMMISSION DES FINANCES

5 - Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de l'exercice 2011. **P.15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - 4L Trophy - Attribution d'une aide financière aux équipages dont l'un des membres est domicilié dans une des communes de GPSO ou scolarisé à l'ESSCA. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2011 - Autorisation donnée au Maire pour signer toute convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées soit sur le territoire de Boulogne-Billancourt, soit sur le territoire des communes concernées. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec le Lycée Notre-Dame-de-Boulogne pour participer au financement du projet Alpha 4. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Autorisation donnée au maire pour signer avec la Caisse des écoles de la commune de Garches toute convention de réciprocité de prise en charge des frais de restauration des enfants garchois scolarisés dans les écoles publiques de Boulogne-Billancourt et des enfants boulonnais scolarisés dans les écoles publiques de Garches - Autorisation donnée au maire pour signer avec le Département des Hauts-de-Seine un avenant à la convention d'affiliation au dispositif du P@ss 92 et les avenants aux conventions entre le Département des Hauts-de-Seine et les organismes culturels ou sportifs dans le cadre du dispositif P@ss 92. **P.22**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public - Approbation du principe de délégation de service public - Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation correspondante. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Patrimoine privé immobilier - Immeuble 10 à 12 rue de Paris - Cession d'un volume immobilier - Régularisation d'une limite foncière - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents. **P.24**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Indemnisation des maîtres d'œuvre ou des personnalités qualifiées extérieures participant aux réunions des jurys constitués dans le cadre de certains marchés publics - Réévaluation du montant de l'indemnisation. **P.25**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

12 - Plan Local d'Urbanisme – Révision simplifiée pour la parcelle AV0048– Lancement de la procédure – Modalités de concertation. **P.25**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

13 - Quartier des Abondances – Modification d'un périmètre de sursis à statuer. **P.28**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Personnel communal. Mesures diverses. **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

15 - G.P.S.O. - Conservatoire à Rayonnement Régional - Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt – Retrait de la ville de Boulogne-Billancourt de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

16 - Culture – Bibliothèques municipales - Convention avec le Ministère de l'Education nationale de Madagascar- Approbation et autorisation. **P.31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Musées municipaux – Convention de partenariat avec la société Akouna pour l'exposition consacrée à Romy Schneider – Approbation et autorisation. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Musées municipaux – Convention de dépôt avec le musée Galliera – Conventions de partenariat d'expositions avec François Mendras, Anne Rivière, la Fondazione Gruppo Credito Valtellinese et Dominique Laugé - Convention de partenariat avec la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et la Réunion des Musées Nationaux - Approbation et autorisation. **P.34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Développement du dispositif de vidéo protection – Autorisation donnée au maire pour signer un marché et solliciter des subventions. **P.35**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Maison médicale de garde et salle de quartier - Croix rouge - ICADE - 227 bd Jean Jaurès, 91 et 93 rue du Dôme - Cession à la Ville de volumes immobiliers - Convention de mise à disposition d'un local à la Croix Rouge – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Transport des personnes à mobilité réduite – autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le jardin d'enfants adapté géré par l'association Les Papillons Blancs des Rives de Seine. **P.39**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

30 MARS 2011 À 19 HEURES.

L'an deux mille onze, le 10 février à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante huit pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 4 février 2011.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 48

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiers, M. Fournier, Mme de Rose, M. Tellini, Maires-Adjoints, Mmes De Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, MM. Papillon, Bacchetta, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mmes Ba, Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, Mme Pineau, M. Vincent, MMe Bauche, M. Askinazi, Mmes Klein, Laureau, MM. Fusina, Tisseyre, Mme Even.

Excusés représentés : 5

M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
Mme Kamatari qui a donné procuration à M. Barbot
M. Labrunye qui a donné procuration à M. Mougin
Mme Vouette qui a donné procuration à M. Fusina
Mme Shan qui a donné procuration à M. Even

Excusé : M. Solère

Absent : M. Cohen

Départ de Mme Rougnon qui a donné procuration à Mme Godin de 19 heures 45 jusqu'à 21 heures, avant le point n° 9.
Départ de M. Baroli à 21 heures, avant le point n° 9.
Départ de Mme de Rose à 21 heures 45, avant le point n° 17.

Madame Christine Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

Mes chers collègues

Je voulais vous proposer une minute de silence en hommage à Mme Gorse, l'épouse de Georges Gorse, que tout le monde a bien connue et qui a accompagné son mari pendant les 20 ans de mandat de celui-ci à la Mairie de Boulogne-Billancourt, entre 1971 et 1991. Mme Gorse était une femme extrêmement gentille et dynamique, qui a beaucoup participé à la vie municipale, notamment à la vie associative de la Ville. Elle s'est aussi beaucoup impliquée dans la communication de la commune et, elle s'est notamment occupée très longtemps du journal du député Georges Gorse, qui s'appelait Boulogne-

Billancourt avenir. Mme Gorse nous a quittés. Nous avons pris part à ses funérailles ce matin à l'église de Sainte-Thérèse. Je remercie les nombreux élus du conseil municipal, qui étaient présents, les anciens maires, Jean-Pierre Fourcade, Pierre-Mathieu Duhamel, également de nombreux anciens élus, contactés par téléphone ou par mail, lorsque nous avions connaissance de leurs coordonnées. C'était une femme particulièrement avenante et nous souhaitons dire à Pierre-François, son fils, et à Marine, sa fille, toutes nos condoléances et toutes nos affectueuses pensées, particulièrement adressées à notre amie Marine Granger. Elle a en effet, – vous le savez – perdu coup sur coup en deux ans son mari, Christian Granger, notre ancien collègue, auquel nous avons dédié le semi-marathon de Boulogne qui porte désormais son nom, et sa sœur, récemment – que vous connaissiez – qui s'appelait Kriss Graffiti, journaliste bien connue sur France Inter, et là, en fin de semaine dernière, sa maman. Marine Granger a été durement frappée durant ces deux dernières années. Je crois qu'elle a besoin de notre soutien collectif. Je vous invite à vous lever.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mme Gorse.

M. Baguet

Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur ce sujet. Oui, Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Oui, Monsieur le Maire, j'ai une question concernant la décision numéro 2010-206 du 28 décembre 2010, convention passée entre la SARL ANFRED et la Ville, pour l'occupation du bar cafétéria situé dans la nef de l'espace Landowski. Je voulais savoir combien vous aviez eu de postulants et qu'est-ce qui vous avait guidé pour prendre la société SARL Entraïdes.

M. Baguet

Excusez-moi, je n'ai pas bien compris. Quelle décision ?

M. Tisseyre

Décision numéro 2010-206 du 28 décembre 2010, concernant la convention passée entre la SARL ANFRED et la Ville pour l'occupation du bar cafétéria située dans la nef de l'Espace Landowski 28 avenue André Morizet et pour l'occupation du bar cafétéria située dans la salle de spectacles du carré Bellefeuille 60, rue de la Bellefeuille.

M. Baguet

La SARL ANFRED ? Oui, je vois de quoi vous voulez parler. C'est un dossier un peu compliqué. Il s'agit à la fois de la gestion du bar-caféteria de l'Espace Landowski et du Carré Belle Feuille. Nous avons un certain nombre de candidats. Deux se sont maintenus. Nous avons examiné les offres. De mémoire, le titulaire de la concession sortant avait proposé une rémunération sur un chiffre assez faible de 3,5 %. Dans un deuxième temps, il a monté la redevance versée à la Ville à 5 %. A la veille de la décision, il nous a manifesté ses possibilités de monter à 7,5 %. J'ai trouvé que la démarche était assez particulière. Effectivement, il a fallu attendre tant de temps pour que la participation de la redevance augmente. Depuis, il nous a saisis en justice. Donc nous avons une action en cours et je vous tiendrai au courant en fonction de l'évolution de la décision de justice. D'autres questions ?

En l'absence de questions complémentaires, les décisions sont approuvées à l'unanimité.

Approbation du PV de la séance du 9 décembre 2010.

En l'absence de questions et remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Question orale posée par monsieur Gérard Askinazi.

Monsieur le maire,

Je reçois, comme l'ensemble des élus et du personnel municipal, la revue de presse quotidienne de la ville de Boulogne-Billancourt. J'ai pu constater à de très nombreuses reprises que bon nombres d'articles publiés sur des médias nationaux ne figurent pas dans cette revue de presse. Je voudrais connaître vos critères de choix quant au fait de publier ou non tel ou tel article.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question orale de Monsieur Gérard Askinazi.

Mes chers Collègues, Monsieur Askinazi.

Vous m'interrogez sur la revue de presse de la ville et les articles nationaux qui y figurent.

Avant toute chose, permettez-moi de vous apporter une précision : recevoir la revue de presse n'est pas un droit ; il n'existe aucune obligation légale à la diffuser. Cette diffusion constitue un service proposé aux élus ainsi qu'aux agents de la ville qui peuvent ainsi compléter leur information quotidienne.

Je vous signale également que dans la plupart des communes du département des Hauts-de-Seine, ce dispositif de diffusion n'existe pas et que seul le maire peut avoir accès à une revue de presse numérique.

En effet, nous sommes tous très bien placés, élus et agents

territoriaux pour bénéficier d'un large accès à toute information disponible maintenant sur les sites des journaux et de la presse audiovisuelle.

La Ville a fait le choix, depuis longtemps, de recevoir des articles thématiques touchant de près à la vie de notre collectivité et susceptibles de nous apporter des éclairages sur les actions que nous menons. De ce fait, la revue de presse ne peut en aucun cas être exhaustive et reprendre l'ensemble de la vie politique nationale. Nous avons privilégié avant tout un angle institutionnel et thématique.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Monsieur le maire,

Tout le monde le constate : notre ville se distingue des autres par le niveau de saleté de ses rues.

Certains jours nos trottoirs donnent la funeste vision de dépotoirs permanents tant ils sont squattés par des meubles abandonnés, des gravats, des postes de télévision, des ordinateurs usagés, et j'en passe. L'encombrement est tel que par moments le piéton est obligé d'emprunter la rue pour poursuivre son chemin, mettant ainsi en danger sa famille et lui-même. Et encore je ne parle pas des personnes à mobilité réduite ou des mamans avec les poussettes.

Soulignons aussi l'état affligeant de saleté de ces mêmes trottoirs : ils sont souvent jonchés de papiers, de débris divers et variés, ainsi que de souvenirs organiques de promenades canines.

Lorsque la météo s'en mêle, les bourrasques transforment notre espace public en véritable capharnaüm. Les Boulonnais ne supportent plus cette situation qui génère de nombreux désagréments.

Pour leur part, les commerçants dénoncent avec virulence cette situation peu avenante qui nuit à l'image de leur magasin et par voie de conséquence à leur activité commerciale.

Alors que notre Ville en mutation s'apprête à accueillir de nouveaux habitants, alors que nombre d'entrepreneurs décident d'installer leurs activités dans nos murs, alors que le récent office du tourisme valorise et promeut les atouts touristiques de Boulogne-Billancourt, notre Ville doit vraiment se doter d'un environnement à l'image de l'excellence à laquelle on se plaît à l'associer.

Malheureusement, malgré le plan Marshall de la propreté promu lors des rencontres de quartier et des stands, l'état de saleté semble s'accroître au fil des mois, au grand dam de la population désabusée.

Vous-même, Monsieur le Maire, reconnaissez l'échec de la municipalité en la matière au cours d'un éditorial dans

Boulogne-Billancourt Information.

Monsieur le Maire, quel plan d'action efficace la majorité municipale compte-t-elle mettre en place afin de rendre aux habitants un espace public propre et une Ville dont l'état inspire plus la fierté que la honte ?

Je vous remercie. »

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Mon cher collègue,

J'ai malheureusement constaté comme vous l'état de saleté de notre ville, même s'il s'améliore lentement.

L'état de propreté d'une ville dépend, évidemment, de deux facteurs : le civisme de la population d'une part, et l'attitude de responsabilité des usagers de l'espace public que nous sommes tous ; l'action des responsables politiques d'autre part.

De ce dernier point de vue et pour commencer par le volet répressif, je peux déjà vous dire qu'en 2010, 279 verbalisations ont été effectuées par la police municipale, soit une moyenne de 23 verbalisations par mois. Pour le seul mois de janvier 2011, nous avons dressé 43 verbalisations, 15 entreprises, 28 particuliers. Vous comprenez aisément à travers ces chiffres, que nous allons accentuer la répression et communiquer sur ces faits et ces chiffres dans le BBI. Mais la peur du gendarme ne fait pas tout.

Comme vous le savez, l'organisation du service de nettoyage a été transférée depuis 2004 à la communauté d'agglomération (CAVDS, puis GPSO).

Toutefois, en novembre 2010, nous avons créé en complément et en soutien de l'action communautaire, une direction municipale de l'espace public, qui va au-delà de la notion de propreté. Il nous est en effet apparu très important d'avoir un point d'entrée unique dans la collectivité pour centraliser les demandes des habitants auprès des services gestionnaires, tant pour la propreté que pour la voirie.

Nous finalisons les nouvelles mesures en matière de propreté et les complétons par des mesures concrètes de voirie et d'aménagement. En effet, propreté, voirie, mobilier urbain, espaces verts ne font qu'un dans la perception de l'espace public qu'ont les habitants.

Ces mesures consisteront en :

- Renforcement des moyens techniques et humains,
- Responsabilisation des producteurs de déchets, habitants, commerçants, entreprises,
- Rencontre des cantonniers avec les conseillers de quartier pour qu'ils soient reconnus, que leur travail soit valorisé, qu'ils soient encouragés dans cette tâche qui ressemble à celle de Sisyphe,

• Surveillance accrue des chantiers, je me suis déjà déplacée à de nombreuses reprises sur les lieux pour discuter avec les entrepreneurs.

Nous mesurerons l'amélioration de la propreté avec des indicateurs objectifs, tels que ceux de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) qui se sont révélés particulièrement pertinents. Nous avons dit que nous voulions reconquérir l'espace public, mais nous ne pourrions en faire une réalité qu'avec le concours de tous et le respect d'un réel sens civique.

Question orale posée par Madame Dorothée Pineau

Monsieur le maire,

Vous nous avez annoncé lors d'un précédent conseil municipal tout à la fois le lancement d'une procédure de révision simplifiée du PLU pour permettre une construction dans le parc de Billancourt/parc des Glacières, puis dans une deuxième délibération le choix du projet destiné à être construit dans ce même parc, à savoir un nouveau club de tennis pour le TCBB.

Si la concomitance de ces deux votes ne pouvait qu'étonner, et nous vous l'avions signalé à l'époque, votre projet de construire dans le parc des Glacières un club de tennis soulève de plus en plus d'hostilité de la part des riverains, et cela se comprend. Vous avez pu vous en rendre compte vous-même lors de la réunion publique de mercredi 9 février.

Nous sommes les premiers à avoir soutenu le TCBB, grand club de tennis aujourd'hui le premier des Hauts-de-Seine, et c'est pourquoi la majorité du conseil municipal d'alors nous avait suivi lorsque nous avons proposé le rachat des Tennis de Longchamp et leurs 20 courts pour les attribuer au TCBB. Nous savons que les installations actuelles ne leur permettent pas d'accueillir tous les enfants boulonnais aujourd'hui sur liste d'attente.

Mais ici, Monsieur le Maire, le projet est très différent, puisqu'il consiste à ériger sur le seul espace vert existant du sud de la ville une construction d'environ 16 mètres de haut (6 courts superposés).

Il y avait pourtant des solutions alternatives. Celles que nous avons étudiées : le maintien sur Le Gallo en rationalisant les équipements existants ; la transformation du bâtiment en briques de la rue de Sèvres ; la valorisation en équipements sportifs de la parcelle CAT rue du Point du Jour. Et les solutions alternatives qui se sont présentées à vous depuis : notamment la parcelle du collège du Vieux-Pont, dont les collègiens actuels seront accueillis sur le nouveau collège Jacqueline-Auriol puis sur le nouveau collège du Trapèze, sur laquelle pourrait parfaitement être envisagée la construction du TCBB. Et surtout, l'avenir du tournoi Roland-Garros, qui pourrait par ricochet offrir à la ville de Boulogne-Billancourt des opportunités nouvelles : soit ce tournoi reste à Paris, ce qui supposera la construction de nouveaux courts de tennis cou-

verts, ce qui précisément manque au TCBB. Soit il part, et ce sont des dizaines de couverts et découverts qui vont pouvoir trouver un nouveau délégataire. Cette décision sera prise par le Maire de Paris le 13 février, c'est-à-dire quasiment demain.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas que votre décision d'installer ce nouveau TCBB sur le parc des Glacières, sans aucune concertation, sans attendre la révision du PLU, sans imaginer une alternative sur CAT, le collège du Vieux Pont ou Roland-Garros serait quelque peu prématurée ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question orale posée par Madame Dorothée Pineau

Chère collègue,

Je vous remercie du soutien que vous affichez en faveur du TCBB et, plus largement, du sport à Boulogne-Billancourt. Dois-je vous rappeler le triste niveau du classement réalisé par l'Equipe Magazine en octobre 2007 qui plaçait Boulogne-Billancourt au 37ème et dernier rang des villes de plus de 100 000 habitants pour la pratique du sport ?

Avec des installations vétustes et saturées, Boulogne-Billancourt est malheureusement aujourd'hui incapable de répondre à la forte demande des 35 sections de l'ACBB, l'un des premiers clubs omnisports de France et du TCBB, le 2ème club de France et le 1er des Hauts-de-Seine avec notamment une équipe féminine et masculine qui évolue au plus haut niveau national.

Or, outre ses bienfaits connus pour la santé, le sport est vecteur de valeurs indispensables à la vie en collectivité : respect, esprit d'équipe, partage, entraide, amitié, goût de l'effort...

Dans cet esprit, j'émettrais un petit bémol à vos propos quand vous évoquez l'implication de la Ville dans le rachat des terrains des tennis de Longchamp.

En effet, ce que j'ai appris du protocole signé entre la Ville, la SA Tennis de Longchamp et la SCI l'Orée des Tennis de Longchamp du 28 juillet 2000 ne laisse pas de m'étonner. La Ville a ainsi consenti à la Société Anonyme « Tennis de Longchamp » un droit d'occupation de 4 courts pour des opérations de relations publiques et de promotion pendant 9 à 8 semaines pour une durée de 10 ans à partir du 29 janvier 2001. En contrepartie, la société nous versait une indemnité de 93 000 euros par an alors qu'elle percevait en même temps des indemnités de la FFT, pour l'utilisation de son village de relations publiques, d'un montant de 160 000 euros par an ! Ce n'est pas ce que j'appellerais une bonne négociation pour la ville !

De plus, il faut admettre qu'outre des engagements contradictoires pris devant les responsables du TCBB et ceux de la FFT, rien n'avait vraiment été anticipé pour aborder

l'échéance de la fin de ce protocole dans les meilleures conditions.

Aussi, pour répondre aux demandes du TCBB et de la Ligue des Hauts-de-Seine, j'ai pris la décision de ne pas renouveler la convention qui permettait à la FFT de disposer d'un village de relations publiques pendant la durée des Internationaux de France sur le site de Longchamp.

Ceci étant dit, j'espère que vous reconnaîtrez l'effort sans précédent fourni par notre équipe municipale pour permettre à nos enfants et à nos jeunes de bénéficier d'installations sportives dignes de ce nom : nous avons, depuis 2008, multiplié par quatre le budget consacré aux équipements sportifs.

Le projet de déménagement des tennis du site Le Gallo, dont je tiens à remercier le TCBB d'en avoir accepté le principe, s'inscrit dans cette politique globale. L'entassement actuel à Le Gallo est tel que chaque discipline sportive étouffe, sans pouvoir envisager l'avenir avec sérénité. Vous serez d'accord avec moi, j'en suis persuadé, en ce qui concerne le manque d'équipements pour le football, et la pression tout aussi importante que cela génère aujourd'hui sur l'ACBB Football.

Le travail que nous avons réalisé avec le TCBB et une équipe de programmistes spécialisés, nous a ainsi permis de fixer les besoins du club à 12 courts, dont une moitié couverts en permanence et une moitié couvrables en hiver, plus près de 1000 m² de locaux divers nécessaires à sa vie de club (équipement réalisé sur deux niveaux, soit 13-14 m, afin d'en limiter la consommation foncière).

Pour son implantation, un premier choix s'était porté sur le parc de Billancourt dans la ZAC Seguin-Rives de Seine. Mais pour éviter les oppositions et recours déjà exprimés – dont certains, d'ailleurs, sont les mêmes qui manifestent aujourd'hui leur opposition au projet sur le parc des Glacières – nous avons dû chercher une autre solution.

Pourquoi le choix du parc des Glacières ?

Ce quartier est appelé à devenir charnière entre notre cœur de ville et le nouveau quartier. Le futur complexe de tennis pourrait ainsi être inséré dans un cœur de ville à vocation sportive comprenant la piscine-patinoire, le COSEC des Dominicaines, le centre médico-sportif et le mur d'escalade.

Il relève, enfin, de la rareté du foncier à Boulogne-Billancourt. Laissez-moi ici balayer ces autres pistes alternatives que vous évoquez.

Quant à la rationalisation du stade Le Gallo actuel, il apparaît pour le moins compliqué de répondre aux besoins tant du football que du tennis dans l'enceinte fortement limitée du stade actuel.

La parcelle du CAT n'appartient pas à la ville, mais à GPSO, qui l'a achetée dans le but d'y réaliser un espace vert. C'est à

cela que la communauté d'agglomération travaille aujourd'hui, en lien avec le propriétaire privé de la parcelle voisine, qui souhaite réaliser une opération immobilière de grande qualité.

Le collège du Vieux-Pont est aujourd'hui désaffecté et revenu dans le patrimoine municipal. Son aménagement en tennis-club pourrait être envisagé – quoique le site paraisse sous dimensionné au regard des contraintes fonctionnelles d'un tel équipement, et donc que sa faisabilité doit être démontrée. Néanmoins, il me semble que ce site sera beaucoup plus utile, lors d'opérations de réhabilitation de groupes scolaires qui ne manqueront pas d'être nécessaires dans les années à venir, comme école provisoire, le temps des travaux. C'est notamment ce que j'envisage pour la future opération du groupe scolaire Voisin-Billancourt.

Sur la question de Roland-Garros, l'Assemblée générale de la FFT – et non la ville de Paris – décidera ce week-end si le tournoi reste sur son site historique ou déménage en grande banlieue. Si le choix est de rester, le projet proposé ne prévoit la couverture que d'un seul court – le court central – et la diminution du nombre global de courts par rapport à l'existant.

Je ne vois pas bien là quelle opportunité il y aurait pour la Ville. Toutefois, dans l'hypothèse d'un départ de Roland-Garros, le devenir du site se posera à la Ville de Paris, et nous ne manquerons pas d'étudier les opportunités qui pourraient, le cas échéant, en découler.

La possibilité de construire un tel équipement sur les terrains Renault ou dans le parc de Billancourt n'est pas possible, ainsi que je vous l'ai plusieurs fois exposé. D'ailleurs, je regrette la formidable occasion manquée de 2003 : pourquoi le Conseil municipal de l'époque, lors de l'établissement du programme général, n'a-t-il pas profité de l'opportunité du réaménagement des terrains Renault pour compléter l'offre d'équipements sportifs municipaux ? Aujourd'hui, comme la Ville n'est pas propriétaire des terrains de la ZAC, tout nouvel achat de terrain se ferait à prix d'or.

En tout état de cause, l'intégration de l'équipement dans le parc est encore à l'étude et reste ouverte. Le concours de maîtrise d'œuvre n'en est qu'à ses débuts – la sélection des candidats admis à concourir n'a pas encore eu lieu. Il conviendra dans les mois à venir de désigner cet architecte afin de pouvoir travailler sur la conception du projet – sans quoi, je le rappelle, la révision simplifiée du PLU pour ce secteur ne pourra pas être menée à terme.

Vous dites également, dans votre question, qu'aucune concertation n'a été menée...

La rencontre de quartier qui s'est tenue hier soir devant près de 600 personnes – jusqu'à minuit – au gymnase Robert Doisneau n'était pas de la concertation ? Tout le monde a pu s'y exprimer, en toute liberté et en toute transparence. Mais évidemment, vous ne pouvez pas le savoir puisque vous n'y étiez pas.

Jacques Migaud, Président de l'ACBB football et Pierre Laurencin, Président du TCBB ont pu expliquer à tous la situation difficile qu'ils vivent au quotidien : installations vétustes, listes d'attentes de plusieurs centaines d'enfants voire d'un millier pour le TCBB. Michel de Place, animateur du collectif des riverains, Jean-Claude Blanc, Président d'Intégrer Billancourt et Bernard Vinay, Président de Verlainne environnement, ont également fait part de leurs arguments et de leurs inquiétudes.

Le responsable du collectif des riverains a reconnu la situation difficile du sport dans notre ville. Beaucoup de riverains ont appris à cette occasion que la situation n'était pas aussi simple, voire simpliste, que cela a été présenté par certains.

Au cours de cette réunion de concertation, nous nous sommes mis d'accord, avec les riverains et les responsables associatifs, pour continuer à discuter afin de trouver une solution acceptable pour tous, dans le respect de l'intérêt général.

Je leur ai d'ailleurs donné rendez-vous à une prochaine réunion publique où le bureau d'étude chargé de la réflexion leur présentera le fruit de son travail.

Les réflexions globales sont toujours d'actualité, nous continuons d'explorer différentes pistes, et je reste ouvert à une meilleure solution, à la fois sportivement, urbainement et financièrement soutenable.

M. Baguet

M. Mougin, merci pour cette réponse très complète. Je tiens juste à ajouter un mot, pour dire qu'effectivement, il y avait beaucoup de monde à la rencontre de quartier d'hier soir avec Mme Godin et Mme Rougnon, que Mme Pineau et vous-même venez d'évoquer.

Cela s'est très bien passé, dans un parfait climat d'écoute mutuelle. C'était une très bonne réunion. Chacun a pu s'exprimer. Vous êtes une experte, Madame Pineau, sur les faisabilités urbanistiques et financières de la ville. Donc nous étudions toutes les propositions que vous avez évoquées, bien sûr. Nous allons en rajouter d'autres et nous allons essayer de trouver la meilleure solution possible pour tout le monde.

Question orale posée par Madame Rosaline Laureau.

Monsieur le Maire,

Une procédure de révision du PLU pour changer l'affectation de l'île Seguin est lancée depuis le conseil municipal du 9 juillet dernier.

Nous venons d'apprendre, quasiment par hasard, car la nouvelle a été publiée sur le site de la ville il y a moins de 8 jours et aucun affichage public, électronique, ou par voie de distribution postale n'en a fait mention, que la seule réunion

publique prévue avait été organisée le 8 février. Quant à l'enquête publique, elle se tiendra du 14 février au 19 mars, c'est-à-dire qu'elle comportera deux semaines de vacances scolaires.

Certes, la tenue d'une seule réunion publique correspond parfaitement à vos obligations légales. Mais Monsieur le Maire, lorsque nous avons conduit la première révision du PLU, ce n'est pas à une réunion publique que les Boulonnais ont été invités, mais à une réunion publique par quartier ! Et bien sûr des réunions spécifiques avaient été organisées pour les associations, ce que certains des élus qui composent aujourd'hui votre majorité trouvaient d'ailleurs parfaitement justifié.

Monsieur le Maire, les Boulonnais souhaitent être informés sur les projets de leur ville ; pouvez-vous vous engager à organiser d'autres réunions publiques après les vacances scolaires, et à tenir des réunions spécifiques avec les associations ?

Je vous remercie.

Réponse de monsieur Gauthier Mougin à la question orale de Madame Rosaline Laureau

La réunion publique organisée dans le cadre de la révision simplifiée du PLU de l'île Seguin, avant hier soir, a été annoncée dans le BBI de février 2011 (page 33), dans l'Agenda presse, du vendredi 4 février, sur les panneaux lumineux depuis le jeudi 3 février, sur le site Internet de la Ville sur la page d'accueil depuis le vendredi 4 février, sur celui de la SAEM Val de Seine Aménagement depuis le samedi 5 février, et enfin par les tracts disponibles dans les permanences de quartier. J'ajoute que l'information a également été largement diffusée sur les marchés le week-end dernier, ainsi que par communiqué de presse, qui a été diffusé, notamment dans Le Parisien.

Cette communication a permis qu'une centaine de personnes, soit un peu plus du double de la précédente réunion publique du mardi 13 octobre 2010, assiste à cette réunion, où nous avons présenté le projet. Nous étions, avec le Député-maire, la SAEM Val de Seine Aménagement, les ateliers Jean-Nouvel, à la disposition du public pour écouter leurs remarques et répondre à ses questions.

L'enquête publique quant à elle, se déroulera du lundi 14 février au samedi 19 mars, soit pendant 5 semaines. En effet, les vacances scolaires de l'académie de Versailles s'échelonnent du lundi 14 février au samedi 26 février. Je ne suis pas certain que tous les Boulonnais partent deux semaines entières en congés, si tel était le cas cependant, il leur resterait trois semaines entières pour pouvoir venir s'informer sur le projet; et réagir à l'enquête publique.

C'est pourquoi je souhaite vous rassurer Mme Pineau, les Boulonnais sont informés sur le projet de l'île. Je vous rappelle les résultats du sondage TNS Sofres réalisé en décembre 2010, 79 % des Boulonnais connaissent l'aménagement des terrains Renault, et en ce qui concerne l'île Seguin, leur connaissance du projet progresse jusqu'à 88 % et ils l'apprécient de plus en plus.

Par ailleurs, du 14 février au 19 mars, la deuxième exposition support à l'enquête est destinée au grand public pour exposer de façon la plus pédagogique possible la traduction réglementaire du projet proposé dans le cadre de la révision simplifiée du PLU sur l'île Seguin. Celle-ci fait suite à une première exposition qui s'était tenue à l'Hôtel de Ville en septembre dernier, où je vous avais présenté la forme urbaine de l'île telle que nous l'avons imaginée.

J'encourage tous les Boulonnais à s'exprimer et ils ont d'ailleurs été nombreux à le faire, lors de la première exposition. Cela me confirme l'intérêt que portent les Boulonnais à l'avenir de l'île Seguin, et je suis ravi de l'implication dont ils font preuve pour ce projet. Nous les avons écoutés, nous avons entendu leurs questions, leurs doutes ou leur enthousiasme. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux ont manifesté leur impatience de voir un projet enfin mis en œuvre sur l'île, je le suis également, et m'emploie à ce que ce projet remporte l'adhésion de tous et voie le jour le plus vite possible.

Par ailleurs, je ne peux pas vous laisser dire qu'aucune réunion avec les associations ne s'est tenue. Nous avons mené avec les associations de nombreux ateliers de travail qui ont été riches. Ceux sont plus de sept ateliers que j'ai présidés, dans le cadre de la commission Seguin Rives de Seine, suivant les thématiques définies par les associations, elles-mêmes !

- mardi 07 décembre à 18h30 : aspects juridiques de la procédure de révision simplifiée du PLU de l'IS

- mardi 21 décembre à 18h30 : Constitution des ateliers de travail Ile Seguin / Présentation du CRACL - bilan d'aménagement

- mardi 04 janvier à 18h30 : transport et circulation
- mardi 11 janvier à 17h30 : programmation et densité
- mardi 18 janvier à 18h30 : développement durable
- mardi 25 janvier à 18h30 : aspects juridiques et rédaction du PLU

- mercredi 02 février à 18h30 : bureaux en IdF et rédaction du PLU

Et je vous confirme que ces ateliers doivent continuer pendant toute la durée de l'enquête publique. D'ailleurs, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour proposer à toutes les associations qui le souhaiteraient d'en faire partie.

De surcroît, et afin de faire s'exprimer l'ensemble des forces vives de la collectivité locale, le Député-Maire a saisi le Conseil Economique et Social, pour analyser le projet de l'île Seguin, ainsi que le Forum Universitaire, pour étudier la programmation culturelle de l'île Seguin.

M. Baguet

Merci Monsieur Mougin. Nous en avons fini avec les questions orales. Avant d'entamer notre ordre du jour, je vous rappelle que vous avez trouvé sur vos tables les documents complémentaires qui ont été demandés, notamment lors de la soirée des commissions lundi soir.

Deuxièmement, je voulais revenir rapidement sur l'opération de désamorçage de la bombe du Pont-de-Sèvres, qui, vous le savez, a eu lieu dimanche matin et je voulais à cette occasion remercier, par l'intermédiaire de Philippe Tellini, Marie-Laure Godin et Sylvie Rougnon, l'ensemble des services municipaux, les services de police et les services de la préfecture. Cette opération compliquée et parfois pénible pour certains de nos concitoyens – il y en a quelques-uns qui ont manifesté de très fortes inquiétudes sur cette opération compliquée – s'est très bien passée. Nous n'avons rencontré aucun problème pour l'évacuation des 6 000 habitants. J'ai félicité au nom du conseil municipal les démineurs, parce que, si nous n'avions pas réussi ce dimanche l'opération, il aurait fallu procéder à une deuxième étape dimanche prochain, donc le premier dimanche des vacances de février. Le périmètre n'aurait pas été celui de 400 mètres. Il aurait été étendu à 800 mètres, et 11 000 Boulonnais auraient alors été concernés.

Mais nous avons mis en place un accueil en mairie, complété d'un service d'assistance avec la Croix-Rouge, Monsieur Tellini et la Protection civile. Il y avait 400 forces de l'ordre et 150 agents municipaux. Vraiment, je tiens à remercier tout le monde du fond du cœur pour la réussite de cette opération compliquée. Rentrons dans notre ordre du jour.

1. Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des comptes d'Île-de-France sur les comptes et la gestion de la Ville

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité qu'il soit procédé au rappel d'éléments factuels, au moins pour les plus récents d'entre nous, permettant de mettre en perspective le rapport dont il va être donné communication ce soir. Premier élément, ce rapport a porté sur les comptes de la Ville de 2002 à 2009, prolongés un peu sur 2010, soit neuf exercices. La vérification a duré huit mois, d'avril à décembre 2009, suivie d'échanges complémentaires sur l'exercice 2010. Le précédent contrôle avait porté sur les comptes de la Ville de 1992 à 2001, soit dix exercices. La vérification avait duré 17 mois. Vous nous permettrez d'espérer à l'avenir que la Ville, vu l'importance de ces budgets (200 millions d'euros), connaisse des contrôles plus rapprochés, afin de pouvoir rendre plus souvent compte de la meilleure utilisation des fonds publics. En effet, je vous rappelle qu'une association qui perçoit une subvention d'au moins 150 000 euros est, de par la loi, soumise à des contrôles annuels d'un commissaire aux comptes.

Deuxième élément factuel, le rapport dont il est question va porter sur la régularité, mais également sur la qualité de la

gestion. Ainsi, la Chambre apprécie la sincérité des comptes, l'équilibre financier des opérations, mais également la pertinence des moyens mis en œuvre, eu égard aux résultats obtenus. La Chambre, enfin, n'a pas à se prononcer sur l'opportu-

rité des choix politiques.

Le rapport dont nous allons prendre connaissance couvre donc neuf exercices. Six concernent la gestion de M. Fourcade. Un exercice concerne la gestion de M. Duhamel et deux concernent votre gestion. Enfin, étant rappelée cette répartition temporelle, et sans que le décompte qui va suivre ne soit exhaustif de notre point de vue, pour la gestion de 2002 à mars 2008, le rapport recense 17 observations relatives à des irrégularités comptables ou juridiques d'utilisation des deniers publics, 6 observations majeures de gestion. Pour la gestion depuis mars 2008, la Chambre relève 3 observations principales relatives à l'absence d'évaluation des activités du Conseil économique et social et des difficultés à mettre en place la totalité des dispositifs de sécurité publique et le coût annuel de 53 000 euros d'utilisation des smartphones.

M. Baguet

Merci, Mme Dubost. Je pense que tout le monde a pris connaissance du rapport définitif. J'ouvre le débat, s'il y a des demandes de parole. Mme Bauche ?

Mme Bauche

Je me permets d'appeler votre attention sur la mise en œuvre par le responsable de la collectivité, c'est-à-dire vous-même, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France portant sur la gestion de notre commune au titre des exercices 2002 et suivants.

L'article L243-5 du code des juridictions financières fait obligation au représentant légal de la collectivité de communiquer ce rapport définitif à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion afin de donner lieu à un débat. Mais au terme de l'article R241-18 du même code, les observations définitives de la Chambre ne sont communicables aux tiers qu'après la tenue de cette première réunion de l'assemblée délibérante, c'est-à-dire ici, le conseil municipal.

C'est donc en violation des dispositions de la loi qui réserve à l'assemblée délibérante la primeur de cette communication que vous avez mentionné dans votre éditorial du journal municipal de janvier 2011, distribué dès le 7 janvier, la production du rapport de la Chambre et en avez présenté une analyse raccourcie, pour ne pas dire orientée.

Cet agissement me paraît contrevenir à la loi, à la règle de préséance qui s'attache au débat démocratique, ainsi qu'aux exigences de bonne foi et de transparence que l'on est en droit d'attendre en la matière.

M. Vincent

Je m'en tiendrai pour ma part à des remarques de fond sur votre présentation et sur l'interprétation que vous donnez aux Boulonnais du rapport de la Chambre régionale des

comptes. Votre argumentation repose sur la prétendue mise en évidence, pour la période 2002-2008, de « 17 observations relatives à des irrégularités comptables ou juridiques et de 6 « observations majeures de gestion » qui sont un regroupement d'opérations de nature diverse et dont le montant total n'est pas chiffré.

Vous affirmez également que la Chambre a pris acte de 17 actions de redressement et de réorganisation structurante, cette liste permettant « de mettre en évidence l'importance des actions correctives réalisées ». Vous n'hésitez pas à écrire, dans votre éditorial du BBI de janvier, que la Chambre régionale des comptes « valide votre gestion ».

Cette vision d'une rupture salutaire de 2008, qui aurait vu la vertu et la rigueur financière de votre gestion succéder à l'irresponsabilité et au laxisme prétendus de vos prédécesseurs est, nous le savons, la pierre angulaire de votre communication depuis votre élection. La lecture attentive de ce rapport conduit à constater à quel point elle ne correspond pas à la réalité et ceci pour au moins trois raisons.

D'abord, parce qu'une part notable des irrégularités comptables et juridiques relevées par la Chambre, se sont poursuivies bien au-delà de votre élection et qu'il a fallu en fait que la mission de contrôle les mette à jour pour que vous vous décidiez à les corriger. Il en est ainsi des erreurs ou irrégularités d'imputation comptable (amortissement de frais d'études, règles comptables applicables aux budgets annexes, etc. et même des créances à court terme). Dans tous ces domaines, c'est finalement l'intervention de la Chambre qui vous aura amené à prendre des mesures correctrices, pour nombre d'entre elles, dans le budget 2010 et pas avant.

Deuxième élément, vous pointez du doigt « des observations majeures de gestion ». On chercherait vainement dans le rapport ce terme désobligeant, qui est une pure invention de votre part. Je ne conteste pas évidemment la matérialité des constatations faites par la Chambre, sur certains éléments que vous mentionnez, comme le dépassement des coûts sur le chantier Belle Feuille, le paiement de primes honoraires forfaitaires, les primes des professeurs des écoles ou le marché TBWA.

Mais il faut également lire les commentaires de la Chambre à la suite de ces constats : il est précisé par exemple que les primes contestées étaient en fait versées depuis des décennies et, pour certaines, bien avant les lois de décentralisation. Quant à l'unique emprunt structuré, vous le cataloguez manifestement au rang des emprunts toxiques. Ce n'est pas le cas de la Chambre, qui vous invite simplement à suivre avec vigilance l'évolution des taux d'intérêt.

Je précise par ailleurs que le rapport mentionne à tort que le projet Maître-Jacques a donné lieu à un surcoût évalué à 13 millions d'euros. Cette conclusion provient d'une information insuffisante de la Chambre à l'époque de la rédaction du rapport. La Chambre a depuis été informée que le premier

bilan financier établi en mars 2005 évaluait l'opération à 26,3 millions d'euros, plus les acquisitions foncières (2,6 millions d'euros), soit 29 millions au total, chiffre porté à 30,2 millions en avril 2008, après décision d'ajouter un club séniors. C'est bien finalement ce montant de 30,2 millions d'euros qui figure dans le rapport de la chambre comme coût final de l'opération.

Troisième observation, Monsieur le Maire, je ne doute pas une seconde, si votre présentation était exacte, que la Chambre se serait montrée très sévère pour les responsables d'une situation aussi alarmante que celle que vous décrivez. Vous savez qu'elle a le pouvoir d'engager des poursuites contre les mandataires publics. En particulier, elle a le pouvoir de saisir la Cour de discipline budgétaire et financière. Que ne l'a-t-elle fait ? Bien au contraire, la Chambre révèle page 7 qu'« une certaine maîtrise des charges globales peut être constatée depuis 2002, qu'il s'agisse de contenir l'évolution de la masse salariale, d'encadrer strictement les dépenses courantes ou de limiter la charge de la dette ».

Cette observation suffit à elle seule à remettre en cause votre argumentation sur la gestion passée, mais il y a plus, le rapport contient des observations très intéressantes qui permettent d'éclairer la gestion que vous menez depuis 2008 sous un jour nouveau. Le rapport souligne tout d'abord que si la commune dispose de marges de manœuvre significatives, c'est en raison de la faible mobilisation de son potentiel fiscal : or, ce potentiel, c'est aussi l'héritage de la gestion précédente, et ce, dans une situation économique tendue, telle que celle que nous connaissons aujourd'hui, ce qui explique très largement l'opinion positive de Standard&Poor's dont vous vous félicitez.

Le deuxième constat concerne la dette de la Ville. Le rapport rappelle à juste titre que de 2002 à 2007, l'encours de la dette consolidée était stable. La baisse de la dette du budget principal étant compensée par une montée en puissance régulière de la dette sur le budget annexe Seguin Rives-de-Seine. La situation de la dette était donc loin d'être critique, l'encours de la dette communale s'élevant à 1 220 euros par habitant en 2007 contre 1 420 en 2002.

En revanche, le rapport relève une forte augmentation de la dette fin 2008 et souligne au passage le paradoxe qui a conduit à contracter 24 millions d'euros d'emprunt en fin d'année pour réduire finalement les crédits de paiement de 4,4 millions d'euros au compte administratif 2008. Nous en avons déjà parlé.

Enfin, le rapport relève à votre rencontre, pour les années 2008 et 2009, certaines pratiques qui tranchent avec l'image de vertu financière que vous affichez. Il en est ainsi de votre décision de 2009 de rémunérer sous forme de vacances les membres du bureau du CESL. Je lis page 22 : « Le système de vacances non étayées par des contreparties identifiables objectivement ne permet toujours pas de percevoir la valeur ajoutée précise et individuelle de chaque membre du bureau

du CESL ». Et la Chambre ajoute que le CESL a pu remettre des propositions, mais « sans qu'ait été amorcée l'étude des suites qui leur ont été données ».

Je conclurai simplement sur deux observations. La première, c'est que le rapport de la Chambre régionale des comptes montre qu'il est très difficile, voire impossible de gérer une grande collectivité comme Boulogne-Billancourt sans s'exposer à commettre des erreurs d'appréciation ou d'interprétation des textes qui encadrent la pratique financière des collectivités locales. Ces textes sont nombreux. Ils sont complexes. Ils sont quelquefois contradictoires. C'est l'objet du contrôle des comptes de permettre de corriger ces erreurs. Nous prenons acte de vos efforts dans ce sens.

Deuxième observation : les Boulonnais n'ont que faire de critiques récurrentes et largement infondées sur la gestion passée. Ce qu'ils attendent, ce sont des projets de développement pour notre ville, une amélioration de la qualité de leur vie quotidienne. Nous avons soutenu pendant 13 ans l'action de Jean-Pierre Fourcade, puis de Pierre-Mathieu Duhamel, car elle allait dans ce sens, sans augmentation de la pression fiscale. Je ne souhaite qu'une chose : c'est que vous puissiez continuer dans cette voie. Merci.

M. Baguet

Merci M. Vincent. Qui veut s'exprimer ? Mme Even.

Mme Even

J'irai dans le même sens que mon collègue Eric Vincent. Comme il est mentionné dans ce rapport, vous devez mettre en place des procédures d'évaluation du CESL. Mais pouvez-vous nous dresser rapidement un bilan des travaux du CESL ayant abouti à des réalisations, ainsi qu'à un bilan des économies réalisées grâce au CESL ? Merci.

M. Baguet

Merci. M. Fusina.

M. Fusina

Je serai bref concernant cette communication, parce que, comme l'indiquait M. Vincent, je crois qu'il faut dépasser maintenant les oppositions politiciennes. Un rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes, ce n'est pas un outil qui permet de dire : « Tous ces dysfonctionnements sont scandaleux. Je vous avais dit que vous commettiez telle ou telle erreur. » Je crois qu'au contraire, c'est une aide à la décision et qu'il y a un certain nombre de dysfonctionnements qui ont été listés. Il se trouve qu'ils sont asymétriques, ce qui est normal, puisque les exercices examinés sont plus importants concernant l'ancienne municipalité que la nouvelle municipalité. Il n'en demeure pas moins que ces dysfonctionnements existent. Alors, il faut les traiter.

De quelle façon ? Premièrement, les charges de fonctionnement sont très importantes. Voilà un premier chantier, une première feuille de route pour la municipalité. Deuxièmement, les arbitrages fiscalité dette ne sont pas pertinents. Là, je suis en désaccord total avec ce qu'indiquait M. Vincent. Si on a une dette aussi importante, c'est parce qu'on n'a pas usé de l'outil fiscal de manière pertinente. On a, c'est vrai, des taxes d'habitation, taxes foncières bâti/non bâti à des taux qui sont bas. C'est vrai. Mais, en contrepartie, nous avons une dette qui est très élevée. Les arbitrages qui ont prévalu ces vingt dernières années pour notre groupe ne sont pas pertinents, c'est-à-dire qu'il aurait fallu mieux équilibrer l'effort fiscal et l'endettement. On n'aurait pas un niveau aussi élevé de dette.

Tout de même, je crois qu'il faut rappeler les chiffres. D'après la Chambre, on est partis de 175 millions d'euros d'encours de dettes en 2002 – c'est dans le rapport, ce ne sont pas les chiffres en marque usinable – et on arrivera – c'est du prévisionnel – à 236 millions d'euros d'encours de dette. C'est dans le rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes. Voilà les trois chantiers qui sont importants et qu'il faut traiter.

Concernant les dysfonctionnements qui ont été listés de manière assez récente, je n'en retiendrai qu'un seul. C'est l'activité police. Je crois que – là, c'est pareil – il y a un effort très important qu'il faudra faire. Je lis : « non réglementation du stationnement automobile ». On avait dressé – je ne suis pas Monsieur Procès-verbal, mais tout de même. J'avais posé une question orale à mon collègue concernant le nombre de PV. Hélas, les chiffres me donnent raison – On avait dressé en 2008 253 369 PV pour des problèmes de non respect du stationnement automobile et on n'en a plus dressé que 229 509. C'est vrai qu'il y a eu une décrue du nombre de procès-verbaux, alors même que tout un chacun constate que les incivilités et les infractions en matière de stationnement ne cessent de se multiplier.

Deuxième observation concernant l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets. Là, je rejoins l'excellente question de Jean-Michel Tisseyre sur l'état des trottoirs. On s'aperçoit qu'il n'y a pas eu d'infractions relevées, Monsieur le Maire. Je crois encore une fois qu'il faut vraiment redresser la situation.

En conclusion, usons du mieux de ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Evitons les règlements de compte politiques et je crois que cela sera la meilleure façon de progresser pour notre ville et pour les Boulonnais.

M. Baguet

Merci. M. Fourcade.

M. Fourcade

Je voudrais d'abord rendre hommage au travail du vérificateur, qui a constaté un certain nombre de difficultés ou de

dérappages, qu'il faut assumer, cela fait partie de la règle du jeu. Mais il y a un point sur lequel je me sépare totalement de M. Fusina et je tenais à le dire. Je m'honore d'avoir réalisé pendant 12 ans et l'opération du centre-ville, et le démarrage de l'opération Renault, et un certain nombre d'investissements, en maintenant une pression fiscale qui est moitié moindre de celle subie par la plupart des contribuables des grandes villes françaises.

Notre taux d'effort fiscal, c'est-à-dire le produit réel de l'impôt par rapport aux bases que l'on pourrait taxer, est inférieur à 50 %. Nous sommes la seule des villes de plus de 100 000 habitants qui ait un taux de mobilisation, des forces fiscales aussi faible. Nous avons commencé en 2002 avec ce taux. Nous avons terminé en 2007 avec ce faible taux. Je souhaite qu'indépendamment de toute polémique, vous soyez toujours, à la fin de votre mandat, à un coefficient de mobilisation fiscale aussi faible.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je vais répondre rapidement sans m'étendre. Nous avons tous lu le rapport en détail. Je voudrais commencer par Mme Bauche. Mme Bauche, quels grands mots vous utilisez ! Une « violation de la loi » ? Je n'ai absolument pas violé la loi, puisque je n'ai fait que citer dans le BBI des extraits de ma propre lettre. J'ai quand même le droit de rendre publique ma correspondance personnelle, que j'avais adressée effectivement au vérificateur, conformément aux textes en vigueur.

Donc je n'ai en aucun cas dévoilé le contenu du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes, à ce point même qu'un journaliste, qui, lui, s'est procuré, je ne sais pas par quel biais, le rapport de la CRC, a fait des commentaires. Il précise bien dans son article que je me suis refusé à répondre. Je lui ai rappelé justement les textes en vigueur, en disant : « Ecoutez, je suis désolé. Je ne peux pas faire de commentaires. Je dois respecter les calendriers qui sont prévus, à savoir le premier conseil municipal qui suit la clôture définitive. » Donc, de ce côté-là, Mme Bauche, il n'y a aucune inquiétude. Bien sûr, je suis législateur, comme Jean-Pierre Fourcade, et je respecte les lois de mon pays, au vote d'un certain nombre desquelles je participe. Je vous rassure. Il n'y a eu aucune violation de la loi.

Deuxièmement, à M. Vincent, vous dites que si le rapport avait été aussi calamiteux, il y aurait eu des poursuites. C'est le cas, M. Vincent. Le jugement de la Chambre régionale des comptes va poursuivre nos comptables publics, pour délivrance de primes entre autres sur le dos des agents municipaux. Et je suis très inquiet. J'avais demandé justement au vérificateur d'éviter que les agents municipaux ne trinquent sur la distribution de primes illégales à deux reprises. Donc l'enquête est engagée contre Mme Couzon. Mme Couzon, qui est allée témoigner dans un tribunal des vertus de la gestion précédente, se retrouve aujourd'hui poursuivie. Mme Zanichelli également, pour des versements de primes non négligeables, destinées notamment aux enseignants. Nous

allons être obligés de faire un rappel. Heureusement, il y a prescription. On ne va leur demander que quatre ans. Soit Mme Couzon et Mme Zanichelli paient sur leurs deniers personnels, soit ce sont les victimes qui vont trinquer à leur tour, alors qu'elles n'ont rien demandé, soit éventuellement nous obtiendrons un effacement, ce que je vais m'engager à faire auprès du Ministère des Finances, parce que je n'ai pas envie que les agents municipaux et les enseignants qui ont touché ces primes, illégales au demeurant, soient pénalisés.

Il y a quand même un contenu. Il y a quand même des remarques fortes. Donc il y a des poursuites, M. Vincent. C'est fait. Deuxièmement, vous avez parlé d'un certain nombre de dérapages. Il y en a plein qui n'ont pas été évoqués. J'ai parlé effectivement de 17 points qui attiraient l'attention de la Chambre et 6 autres, mais là, il y a une page entière de dérapages qui n'ont pas été évoqués par gentillesse pour la Chambre, notamment le film de Moati à 120 000 euros, le contrat avec RH Partners à 80 000 euros, qui n'a débouché sur rien, l'étude de Maître Durreg – nous ne savons pas ce qu'elle est devenue – à 90 000 euros. Il s'agit là uniquement des commandes publiques passées. Il y a plein d'autres sujets. Je ne voudrais pas remuer le couteau dans la plaie, mais je peux tout de même citer la piste cyclable Robert Schuman, payée un jour, démolie le lendemain, pour partie. Il y a eu le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle, où l'on a rattaché en juin 2004 sa perception au budget 2003. C'est quand même particulier, en termes de gestion.

M. Fourcade intervient micro fermé.

M. Baguet

Oui, mais M. Fourcade, vous aviez inscrit dans le budget 2003 une somme et la somme du Conseil général a été notifiée en mars et c'est au mois de juin que vous avez rattaché cette somme à l'exercice antérieur. Aujourd'hui, nous devons assumer ces erreurs. En 2010, c'est nous qui avons rattrapé l'année en retard. Aujourd'hui, effectivement, M. Vincent, vous pouvez peut-être nous critiquer, parce que nous assainissons les comptes, mais cela fait partie de tous les points qui ne sont pas dans le rapport. C'est pour cela que je dis que la Chambre a été particulièrement indulgente. J'ai deux pages d'observations qui ne sont pas dans le rapport et qui mériteraient de l'être. Deux pages à votre disposition.

Il y a eu un certain nombre de choses. Sans polémiquer sur le sujet, je veux dire que le rapport global fait état, des défaillances de gestion, qui sont aussi liées à la gestion de la Ville. Je ne suis pas non plus parfait. Nous ne sommes pas parfaits. Chacun fait ce qu'il peut. Nous essayons de redresser de trouver l'argent qui manque. Il est vrai, notamment, que nous n'avons pas réclamé aux Conseils général et régional les sommes équivalant à leur redevance pour l'utilisation de nos gymnases municipaux depuis 2003. Je le regrette. Il y a désormais prescription. Ce n'est pas dans le rapport non plus, mais c'est la réalité.

La vertu de ce contrôle, c'est qu'il nous a poussés à nous améliorer. Il m'a poussé en un an de contrôle à aller voir des points que j'aurais peut-être mis quatre ou cinq ans à dénicher. C'est l'avantage et je remercie le vérificateur de sa conscience professionnelle, parce qu'il y a passé du temps. Il a secoué notre grande maison, parfois avec vivacité. Mais il a fait du bien parce qu'il nous permet effectivement de nous remettre dans le droit chemin. Cela s'est fait sous l'autorité de Didier Jacques. Croyez-moi, il a passé plusieurs nuits sur ce contrôle. Il a passé des journées aussi à redresser des erreurs qui avaient été commises. Aujourd'hui, la situation n'est pas parfaite, mais elle s'est nettement améliorée, avec quand même beaucoup de paiements d'ardoises du passé. Nous n'avons pas encore tout payé. Il reste encore environ 200 000 euros à payer, en souffrance depuis 1992. Jean-Pierre Fourcade n'était pas maire, à l'époque. Mais depuis 1992, des paiements concernant les parkings du Pont de Sèvres restent à verser. 200 000 euros que nous devons payer. Ca y est. Cela va être fait, après négociations. Nous sommes passés devant le tribunal et avons perdu.. Cela fait maintenant 18 ans que cette somme est à payer.

Nous nous efforçons de rattraper tout cela, de nous en sortir le mieux possible. C'est un travail collectif, mené dans le respect de nos moyens pour ne pas mettre la ville en difficulté. Vous verrez tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire qu'on s'en sort plutôt bien. Vous parlez des critiques du passé. Il y en avait eu un certain nombre sur notre éventuelle compétence à gérer la Ville. Je crois qu'aujourd'hui, il y a unanimité sur notre capacité à bien gérer la Ville. Je rappelle qu'il y a eu sept contrôles ou examens en deux ans et demi de nos finances municipales : deux rapports consolidés des finances publiques, le rapport de la Chambre régionale des comptes, l'audit Ernst&Young, trois notations de Standard&Poor's. Donc trois contrôles publics, quatre contrôles privés. Tous concluent à la même chose : redressement financier de la Ville. Ce qui est plutôt flatteur pour nous en deux ans et demi de gestion.

Après, il y a des critiques. Je les reconnais. Il y a une critique justement sur le Conseil économique et social. On sait d'où est née la polémique, mais je rappelle qu'il y a eu une assemblée générale du Conseil économique et social le 13 décembre 2010 à laquelle l'ensemble du conseil municipal était convié. On a eu une présentation, puisque j'avais demandé justement au Président Guy Sorman de nous faire l'évaluation de l'activité du Conseil économique et social. Cette évaluation est arrivée post rapport. Donc le vérificateur n'a pas eu le rapport.

C'est pour cela qu'il n'a pas pu en faire état, mais ce rapport a été présenté lors de l'assemblée générale et un certain nombre d'entre nous étaient là. Ils ont évalué les 16 rapports qui ont été réalisés par le Conseil économique et social depuis sa création. C'est déjà quand même une bonne quantité de travail. Ils ont évalué les coûts de prestation au prix du marché. Ils ont pris un prix raisonnable, qui était de 1 500 euros par jour pour un cabinet de conseil. C'est à peu près le prix en vigueur aujourd'hui. Ils ont calculé le nombre de jours/homme pour tous les travaux réalisés avec le coût fixe

direct du CESL et le nombre de jours.

Sur la base de ces 1 500 euros, on arrive à une dépense totale de 667 500 euros, pour un coût, pour la ville de Boulogne-Billancourt de 105 000 euros tout rond. C'est-à-dire que si l'on estime au prix du marché ces 16 rapports, la Ville a économisé – je réponds à Mme Even – 562 500 euros. Je trouve qu'avoir économisé 562 500 euros en un an et demi de Conseil économique et social, ce n'est pas si mal que cela.

Vous pouvez m'objecter que toutes les études n'étaient peut-être pas nécessaires, qu'on n'est pas obligé de se précipiter pour faire des études, mais il y a un certain nombre d'études qui ont permis de faire avancer les dossiers, et en tout cas la réflexion de notre administration et de notre conseil municipal et je crois qu'il faut s'en féliciter. Sur deux ans et demi de gestion, retrouver dans les critiques de la Chambre régionale des comptes essentiellement le Conseil économique et social, dont je viens d'apporter la preuve de l'utilité, ce n'est effectivement pas beaucoup.

En revanche, il y a une vraie critique sur la sécurité. Je suis d'accord, il faut qu'on travaille. Je crois que c'est M. Fusina qui a évoqué ce sujet. Vous savez qu'on a un nouveau directeur de la sécurité depuis le mois d'octobre. Nous sommes en train de travailler sur ce sujet, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. On travaille sur la mise en place de la vidéosurveillance. Cela va d'ailleurs être évoqué à l'ordre du jour de notre conseil municipal. Il y a beaucoup de choses à faire. Il faut optimiser le fonctionnement de notre police municipale. On n'est pas obligé non plus, M. Fusina, de rentrer dans le matraquage systématique de tous les automobilistes de Boulogne-Billancourt. C'est une question de mesure. On me racontait aujourd'hui qu'un camion de GPSO qui était en train de retirer des encombrants avait été verbalisé par la police nationale. Il était en double file avec des clignotants. Il faisait donc son travail et a été verbalisé. Si on peut éviter ce genre de situations... Mme Belliard aura du mal à rendre la ville propre si, effectivement, on sanctionne les agents qui sont tenus d'assurer la propreté.

Je ne veux pas m'éterniser sur ce rapport. Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Vous pourrez le lire tranquillement les uns et les autres et on va poursuivre dans le redressement qu'on s'est fixé tous. Il y a beaucoup de choses à faire dans notre commune. Il y a beaucoup de projets. On évoquera justement l'avenir avec le débat d'orientation budgétaire. Je vais mettre aux voix le fait que ce rapport a été présenté au Conseil municipal et qu'il a fait l'objet d'un débat. C'était d'ailleurs exactement la même procédure lorsque Jean-Pierre Fourcade a présenté le 18 mars 2004 le rapport précédent. Qui est contre le fait que nous avons bien présenté le rapport ? Le vote permet d'acter que le rapport a été présenté. Est-ce qu'il y a des gens qui considèrent qu'on n'a pas parlé du rapport ce soir ? Personne. Cela me paraît difficile.

Est-ce qu'il y a des gens qui considèrent qu'on n'a pas assez débattu, qu'on pourrait s'abstenir justement sur cette présen-

tation du rapport ? Cela paraît là aussi difficile. Donc je pense qu'il y a l'unanimité pour dire que ce rapport a bien été présenté et a bien été débattu. Nous transmettrons justement au greffe de la Chambre régionale des comptes cette communication.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat autour du rapport de la Chambre régionale des comptes.

2. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), du comité de la Caisse des écoles, de la commission d'attribution de logements et au conseil d'administration de la SAM-AREPA.

M. Baguet

Le point numéro 2, ce sont les modifications des représentations, notamment à la suite des changements de délégation. Donc on a regroupé en une seule délégation. Vous comprenez bien que, par souci de cohérence, notre Maire-adjoint, chargé des affaires sociales doit bien sûr siéger au Conseil d'administration du CCAS. Il serait aussi cohérent qu'il siège au Comité de la caisse des écoles, puisqu'il y a des liens étroits entre la Caisse des écoles et le CCAS, également à la Commission d'attribution de logements et au Conseil d'administration de la SAM-AREPA, qui est une société de prestation de services à la personne, avec laquelle nous avons contracté.

Je vous propose, pour tous ces changements, de remplacer Mme Missoffe, qui m'a adressé sa lettre de démission du CCAS. La réglementation veut que lorsqu'un membre du CCAS démissionne et qu'il n'y a pas de réserve sur les listes, on réélise l'ensemble des représentants du conseil municipal au Conseil d'administration. Je voulais donc vous proposer cette première chose sur le CCAS. Également, M. Benharoun ne peut plus continuer ses activités au Conseil d'administration du CCAS et Mme Anne-Charlotte Lorber s'est proposée pour le remplacer, puisqu'elle a réussi à dégager une partie de son temps professionnel.

Ensuite, sur la Caisse des écoles, sur la Commission logement et sur la SAM-AREPA, je vous propose de remplacer Mme Missoffe par M. Sebbag. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures sur ce sujet ? M. Fourcade ? M. Fusina ?.

M. Fusina

Simplement, nous renouvelons nos candidatures.

M. Baguet

Oui, je le suppose. M. Fourcade, aussi, vous maintenez Mme Klein, qui entre autres siège au CCAS. Je rappelle les noms si vous voulez. Il y a effectivement Pierre Deniziot, Mme Missoffe, Mme Bouée, Mme de Villepin, M. Gallant, M. Benharoun, Mme Klein et M. Tisseyre. Donc on maintient Mme

Klein. Personne ne s'oppose à cette composition ? Merci. Qui s'abstient ? Personne. Merci.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres et au sein de la commission compétente en matière de délégation de service public.

M. Baguet

Nous évoquons maintenant la représentation au sein de la Commission d'appel d'offres et au sein de la délégation de service public. Nous vous proposons là aussi une modification. Sur la Commission d'appel d'offres, j'ai enregistré le départ de Mme Missoffe et de Mme de Beauval et je vous propose les candidatures de Mme Lorber et de M. Sebbag. Sur la Commission de délégation de service public, M. Tellini représentait le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Je propose, M. Fourcade, de vous faire représenter par M. Vincent. D'accord. Y a-t-il d'autres candidats sur la Commission d'appel d'offres ?

Je rappelle les noms : Mme Belliard remplacera M. Sebbag et me représentera comme Présidente de la Commission d'appel d'offres, puisqu'elle est maire-adjointe, chargée notamment des affaires juridiques. Donc M. Ricard est titulaire. Mme Bouée est titulaire. Mme Missoffe est titulaire, Mme Bauche et Mme Shan. Les suppléants étaient Mme de Beauval, Mme Vétillart, Mme Bondoux, M. Askinazi et Mme Even. Est-ce qu'il y a des changements ? Oui, Monsieur Tisseyre ?

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, je vous informe que, pour notre groupe, le candidat titulaire est Marc Fusina à la CAO et suppléante, Mme Judith Shan.

M. Baguet

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Donc je mets aux voix les changements qu'on vient de valider, sauf qu'on maintient les sortants. Est-ce qu'il y a des gens contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Sur la DSP, est-ce qu'il y a des changements ? M. Vincent à la place de M. Tellini. D'accord. Il n'y a pas d'autres changements ? Oui.

M. Tisseyre

Pour le groupe @lternance, Mme Shan titulaire et M. Fusina suppléant.

M. Baguet

D'accord. Il y a d'autres changements ? Non. Donc je mets

aux voix ces propositions. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Merci, c'est approuvé.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Fourniture et livraison de pains – avenant n°1 – autorisation.

Mme Belliard

Mes chers collègues,

C'est une petite délibération qui concerne la livraison de pains pour la restauration scolaire et également pour les crèches. Nous avons, au cours d'un appel d'offres en mars 2010, choisi cinq prestataires. L'un d'entre eux a vendu son fonds de commerce et son successeur est incapable d'assurer les livraisons sur site. Nous proposons donc de redistribuer cette cinquième part aux quatre titulaires actuels. Je vous remercie.

M. Baguet

Avis de la commission des affaires générales et sociales ?

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances. Mme Lavarde.

Mme Lavarde

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette fourniture de pains dans les écoles ? Non.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2011.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire s'effectuera cette année dans le contexte suivant :

L'agence de notation Standard&Poor's a confirmé notre note. La Ville communiquera désormais les prospectives

financières ainsi que vous l'aviez souhaité lors des précédents débats d'orientation, donc les prospectives financières 2011-2013, outil de pilotage technique et d'aide à la décision qui simule dans un environnement économique et législatif donné les évolutions des grands agrégats et la capacité à réaliser des investissements programmés. Enfin, ce débat s'établira grâce à la deuxième année d'application du logiciel Grand angle qui doit assurer une meilleure efficacité du processus budgétaire et l'appréhension d'une comptabilité par activité.

La stratégie d'établissement du DOB consiste à continuer de reconstituer nos marges financières, afin de disposer de marges de manœuvre pour poursuivre les principaux axes politiques suivants :

- augmentation sensible de l'offre de places en crèche ;
- poursuite de l'aménagement des terrains Renault sur la ZAC sans contribution supplémentaire de la Ville ;
- préparatif des investissements significatifs de la mandature, particulièrement en matière d'équipements sportifs et culturels ;
- maintien de la qualité de service aux Boulonnais et de l'outil de travail des agents municipaux.

Les principaux chiffres qui vous sont communiqués reposent donc, d'une part, comme les années précédentes, sur les chiffres 2010, qui sont quasiment définitifs et, d'autre part, les chiffres prévisionnels qui ont été largement documentés dans le cadre du processus budgétaire.

M. Baguet

Avis de la commission des finances. Mme Lavarde.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que, dans les prochaines années, la tendance est à une augmentation des taux moyen et long terme. Le groupe @lternance a demandé à connaître les effets de la disparition de la taxe professionnelle sur les comptes de la Ville. Il a fait remarquer que la structure des recettes fiscales de la Ville a considérablement évolué, avec, désormais, une majorité des recettes provenant des ménages. Il a été répondu et expliqué que, depuis que la Ville est en communauté d'agglomération, les ressources de la taxe professionnelle ont été transférées et que la quasi-totalité des recettes fiscales directes de la Ville provient des ménages.

Aujourd'hui, la contribution économique territoriale est perçue par GPSO. La Ville reçoit des reversements, par le biais de son attribution compensation et de sa dotation de solidarité communautaire. L'évolution à la baisse de ces recettes, soit 61,3 millions d'euros au CA 2009, contre 55,7 millions d'euros au CA 2010 anticipé, n'est en rien dû à la réforme de la taxe professionnelle, mais au transfert des compétences et des réformes afférentes.

La Ville perçoit moins d'attributions de compensation, car les dépenses ont été transférées à GPSO. Le débat budgétaire de GPSO pour l'année 2011 n'a pas fait état d'une modification des répartitions de la dotation de solidarité communautaire. Il a par ailleurs été rappelé que le DOB présente pour la première fois un côté prospectif et repose donc sur certaines hypothèses.

Le groupe @lternance s'est aussi fait expliquer le financement des investissements. Pour 2011, 30 millions d'euros d'investissements sont prévus, 18 millions d'euros sur le budget principal et 12 millions d'euros sur le budget annexe Seguin Rives-de-Seine. L'objectif de la municipalité est qu'aucune nouvelle dette ne soit ajoutée à la dette du budget principal en 2010, 2011 et 2012. Par ailleurs, le cabinet Standard&Poor's qui a procédé à une notation de la Ville en novembre 2010 arrive à des montants similaires jusqu'à l'horizon 2013.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. M. Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire,

D'abord, compliments pour ce rapport, qui est clair, bien fait, intéressant. Sur le fond, trois observations : sur les perspectives en matière de recettes, une très grande prudence, compte tenu du fait qu'on ne sait pas exactement ce que percevra GPSO en matière de nouveaux impôts sur les entreprises, d'où la prévision de stabilité des retours de GPSO sur la ville, qui me paraît raisonnable. Sur les droits d'enregistrement, il est très difficile de prévoir, cette année étant exceptionnelle. Au niveau des dépenses, en matière de fonctionnement, je crois que le problème de la masse salariale est traité avec beaucoup de contraintes. Je crains que, compte tenu des recrutements nouveaux, et les rapports avec GPSO en matière de fonctionnement n'étant pas clarifiés, les économies en matière de gestion soient surévaluées. La masse salariale de la ville augmentera sûrement plus que prévu. En revanche, pour les dépenses d'équipement, on y voit clair pour 2011, avec un total de 18 millions d'euros, dont la faiblesse s'explique par le fait que les projets engagés précédemment sont terminés et qu'aucun autre projet n'est en cours. En revanche, passer de 18 millions d'euros en 2011 à 52 millions d'euros en 2013, avec des opérations projets passant de 6 millions d'euros à 34 millions d'euros me paraît déraisonnable, en l'absence d'éléments de financement, en matière d'emprunt comme en matière de fiscalité : à partir de 2013, la situation dérape totalement, ce qui se traduira soit par une fiscalité supplémentaire, soit un endettement massif, compte tenu des problèmes de l'île Seguin. En matière de dépenses d'équipement, je trouve donc le budget mal dosé. Voilà les trois observations que je voulais faire

Bien évidemment, il faudrait que vous nous donniez dans le budget, quand vous le présenterez, le détail des projets qui sont à l'étude, de manière à ce qu'on voie comment, en matière d'AP et de CP, on peut aller jusqu'à 2013.

Il a été vu tout à l'heure dans le rapport de la Chambre des comptes que la théorie de ramener les CP en fin d'année est une théorie jugée paradoxale par le vérificateur. Par conséquent, ce qui m'inquiète, c'est 2013, car je ne vois pas comment la Ville pourra financer une accélération aussi forte des projets en matière d'équipement, sans toucher à l'emprunt ni à la fiscalité.

M. Baguet

Merci. M. Vincent.

M. Vincent

Je voudrais prolonger les questions que se pose M. Fourcade sur le point particulier des subventions au budget annexe et, plus particulièrement, au budget annexe Billancourt-Seguin. Dans le rapport, en effet, on lit que le montant prévisionnel des subventions au budget annexe s'élève à 9,2 millions d'euros en 2011 et 10,2 millions d'euros pour chacune des deux années suivantes. Ces sommes sont destinées à couvrir plusieurs postes : les frais financiers et l'amortissement en capital de la dette des budgets annexes, les frais financiers et la dette nouvelle à contracter sur le budget annexe Billancourt-Seguin (6 millions d'euros), la subvention pour le TOP et la délégataire de la piscine-patinoire pour la contrainte de service public. Donc le remboursement des crédits long terme des budgets annexes Billancourt-Ile Seguin à hauteur de 15 millions d'euros.

Je prends acte de tout cela, mais j'ai un peu de mal à comprendre comment ces prévisions peuvent se combiner avec les projections financières de la SAEM, telles qu'elles ont été présentées dans le dernier CRACL. En effet, celui-ci faisait état d'un total de subventions directes de la Ville à la SAEM de 1,9 million en 2011 – là, ça va – mais de 9,6 millions d'euros pour 2012 et de 8,3 millions pour 2013. Le montant des subventions à la SAEM représente donc, pour ces deux années-là, si j'ai bien compris, 80 % du total des subventions au budget annexe.

En outre, la prévision financière du CRACL reflète la réévaluation de la dimension du projet que vous nous avez annoncée à la suite de la présentation du projet de Jean Nouvel. Dans cette prévision, ce sont plus de 23 millions d'euros de frais supplémentaires d'acquisition, d'honoraires et de travaux qu'il faudra financer en 2012, et 30 millions en 2013. Les ventes de droits à construire vont-elles suivre ce rythme de dépenses ? S'il y avait un décalage sur vos prévisions, cela aboutirait inévitablement soit à aggraver l'endettement de la SAEM soit à gonfler le poste de subventions du budget à la Ville. Je voudrais comprendre comment est construite votre hypothèse de subventions au budget annexe, pour ces années 2012 et 2013.

M. Baguet

Merci. Autre demande d'intervention ? M. Fusina.

M. Fusina

Oui, Monsieur le Maire. Le document d'orientation budgétaire qu'on va examiner ce soir s'inscrit, pour la première fois, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle. Cette réforme de la taxe professionnelle, on l'a évoquée la semaine dernière avec M. Badré, longuement et dans des termes plutôt inquiétants – inquiétude qui est tout à fait justifiée, car il est vrai qu'aujourd'hui il est difficile d'élaborer un document prospectif dans la mesure où l'on n'a pas vraiment de lisibilité.

N'oublions pas quand même que cette réforme de la taxe professionnelle qui avait été présentée comme la réforme des réformes de la taxe professionnelle s'avère au final être un instrument inouï de déstabilisation des collectivités locales. La deuxième observation, c'est qu'elle aura un coût pour l'Etat. Il y a eu le rapport de l'Inspection générale des finances l'année dernière qui l'estimait à peu près à 5 milliards d'euros. Vous êtes bien placé, Monsieur le Député, pour savoir qu'aujourd'hui, il y a un déficit prévu de 11 milliards d'euros en année pleine, donc un coût très important pour l'Etat. Cela a été vu à l'Assemblée nationale.

Je ne rejoindrai que partiellement les observations de M. Fourcade. Je trouve que ce document est un peu frustrant. Il manque un certain nombre d'éléments prospectifs. Mais, avant d'y venir, je ferai une observation concernant la présentation de Mme Lavarde. Je crois qu'elle s'est trompée en indiquant que GPSO percevait la CET. C'est faux. GPSO ne perçoit pas la CET. GPSO perçoit une partie de la taxe d'habitation, une partie de la CVAE et, ensuite, procède à des reversements. Car la CET est composée de la contribution foncière et de la contribution de la valeur ajoutée. La contribution foncière, c'est la Ville qui la perçoit.

Cette observation étant faite, je vous dirais simplement qu'il manque un élément important, c'est l'impact de la réforme de la taxe professionnelle. C'est inévitable. J'ai eu l'occasion d'examiner un certain nombre de DOB de collectivités voisines. Cet élément est intégré dans le DOB, qui peut être un document prospectif. On n'est pas là pour préparer un budget. On est là pour faire des prévisions pluriannuelles.

Il faut quand même qu'on fasse des prévisions fiscales, parce qu'on sait très bien qu'en termes de bloc communal – parce qu'il faut raisonner en termes de bloc communal et pas simplement au niveau de Boulogne-Billancourt... Le bloc communal, c'est quoi ? Ce sont nos sept communes et la communauté d'agglomération. On avait à peu près, avant la réforme, un équilibre en gros 50/50 impôts économiques/taxe foncière-taxe d'habitation. On passe maintenant à 70 % pour 30 % pour les impôts économiques. Donc il y aura indiscutablement un effet base.

Comment est-il évalué ? C'est très important quand même

d'avoir ces premières informations, parce qu'on sait que Boulogne-Billancourt est une ville à dominante économique et que la structure fiscale du budget sera maintenant à dominante ménages. De fait, il y aura un impact pour les prochaines années, en termes de recettes. Je crois qu'il aurait été intéressant que ces informations figurent dans ce document.

Nous sommes également frustrés – parce que nous en avons parlé ensemble – par le fait qu'en matière d'investissements, on a du mal à mesurer ce que vous envisagez de faire précisément. On n'a pas de plan pluriannuel d'investissement. C'est effectivement une information qu'il serait important d'avoir pour essayer de préparer au mieux les prochains budgets qui seront hélas élaborés dans des conditions – il est vrai – difficiles. Je crois qu'il faudrait un petit peu nous apporter ces précisions.

Enfin, sur l'endettement, nous verrons bien comment tout cela se négociera et évoluera, mais il me paraît difficile de diminuer la dette, de ne pas augmenter la fiscalité et de prévoir des investissements conséquents. Il faudra m'expliquer comment vous réussissez à résoudre cette équation financière et budgétaire. Merci.

M. Baguet

Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Mme Dubost et je compléterai éventuellement.

Mme Dubost

Merci en tout cas de nous avoir donné acte de la qualité du document. J'en remercie les services avec vous. Ce qui est important, c'est que les dépenses d'équipement sur la moyenne des trois ans seront égales à celle que vous avez assurée. On les a documentées ligne par ligne, mais vous comprenez bien qu'on est en pleine période d'arbitrages budgétaires. Donc tout n'est pas encore défini et on ne va pas décrire, mais globalement, vous savez très bien qu'il y avait 10 millions d'opérations récurrentes, qu'il y avait des opérations projet. Tout cela est suivi opération par opération. Vous en aurez le détail très précisément lors du budget, mais il faut savoir que chaque chiffre dans ce document est très documenté. Ce n'est pas par hasard s'il y a 53 millions d'euros en 2013 et uniquement 18 en 2011. On n'a pas fait 2 % tous les ans. Derrière, il y a un détail très précis.

Sur les éléments de financement, c'est très simple. Comme on a un autofinancement et que cet autofinancement s'améliore, nous arriverons à financer sans recourir trop à la dette, mais on va tout de même être obligé de recourir à la dette à partir de 2013 de façon significative. Mais, globalement, nous améliorons l'autofinancement. En amélioration l'autofinancement, nous finançons par autofinancement nos investissements. C'est aussi simple que cela. On se contraint, mais, au moins, en matière de gestion, M. Fourcade, on y arrivera. On contraindra nos dépenses de fonctionnement. C'est un pari qu'on l'onfait. Vous pouvez ne pas le croire, mais c'est ce que

nous cherons à faire en tout cas. Ce n'est pas mystérieux.

M. Vincent, le détail des subventions est très précis aussi. C'est ligne par ligne, DSP par DSP. Je crois qu'il faut que vous veniez travailler un jour dans mon bureau. J'invite également M. Fusina. Techniquement, c'est compliqué, mais je vous assure que ce sont exactement les méthodes que M. Fourcade a mis en œuvre, que ces méthodes sont correctes. C'est la même contribution de la Ville au financement de la SAEM. Ce sont 12 millions, pas plus. Cela peut être un peu moins, certaines années, mais ce sont exactement les mêmes méthodes. Cette année, on a juste accéléré par une subvention du budget principal au budget annexe pour accélérer le remboursement de la dette.

Dernier point, Monsieur le Maire, et après, je me tais. Je crois que Monsieur le Maire va vous expliquer, M. Fusina, vraiment, au niveau de GPSO. C'est GPSO qui perçoit la contribution économique territoriale. Il va mieux vous expliquer que moi puisqu'il est président de cette communauté d'agglomération.

M. Baguet

Sur ce sujet, Jean-Pierre Fourcade comme vous était présent lors du long débat, ainsi que vous l'avez souligné M. Fusina. Nous avons débattu pendant 1 heure 45 au conseil communautaire de GPSO le 3 février dernier justement sur le débat d'orientation budgétaire de GPSO. Monsieur Badré nous expliquait que les contextes législatif, économique et juridique ne permettaient pas de faire des projections très précises. D'ailleurs, il a été extrêmement prudent dans ses présentations et nous avons repris cette même prudence et je remercie Jean-Pierre Fourcade de l'avoir souligné. Je vais vous communiquer le rapport définitif qui a été réalisé après le communiqué paru en décembre. Nous venons juste à l'instant de recevoir l'analyse complète.

Standard&Poor's explique dans son rapport que l'impact de la réforme territoriale pèsera assez peu sur la Ville globalement, parce que l'on va continuer à percevoir de la taxe professionnelle sous une nouvelle forme, toujours via la Communauté d'agglomération, c'est-à-dire qu'au lieu de toucher 100 % de taxe professionnelle sur un nouvel immeuble de bureau ou l'arrivée d'une nouvelle entreprise sur la commune, nous toucherons entre 26 et 35 %, entre un gros quart et un tiers. Cela permettra effectivement, avec les perspectives de développement dont bénéficie Boulogne-Billancourt, de continuer à alimenter nos recettes.

Il est vrai que le rapport entre l'ancienne taxe professionnelle et l'impôt ménages a été modifié, mais c'est le fait des transferts de compétences à l'agglomération. Par exemple, nous avons une allocation compensatrice dans le passé, qui était calculée avec la CAVDS en fonction des compétences communes. Nous avons rajouté avec GPSO la compétence enseignement musical. Aussitôt, la Ville a transféré à la communauté d'agglomération les 6 millions d'euros que coûtait le

fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional. Ces 6 millions d'euros, puisqu'ils sont payés dorénavant par GPSO, sont prélevés par GPSO avant le reversement à la Ville, mais cela reste neutre pour nous. Cela ne change pas.

Et c'est ce qui s'est passé aussi en 2005. C'est ce qui était évoqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. En 2005 s'est opéré un transfert de charges vers la communauté d'agglomération. Dans le même temps, la communauté d'agglomération a prélevé les charges correspondantes dans son budget de fonctionnement, ce qui est tout à fait normal. Donc il ne faut pas s'inquiéter sur la modification de cet équilibre. Il n'y a pas prélèvement de ressources d'ex-taxes professionnelles par la communauté s'il n'y a pas l'équivalent en dépenses. Dans les nouvelles ressources de la communauté d'agglomération, au niveau de la taxe professionnelle, sur 2011, nous n'avons pas de problème, puisqu'un fonds a été créé et il garantit pour tout le monde les mêmes recettes que les années précédentes. En revanche, les commissions spécialisées du Sénat et de l'Assemblée nationale sont en train d'examiner les projections pour 2012. Mais globalement, nous ne serons pas perdants.

Nous avons un risque : la communauté d'agglomération GPSO étant la deuxième plus riche de France et en passe de devenir la première de France, compte tenu du rapport entre services et industrie (nous n'avons pas beaucoup d'industrie sur notre territoire, mais nous avons beaucoup de services), nous allons probablement franchir une marche. Ce n'est pas très bon politiquement d'afficher que nous sommes la communauté d'agglomération la plus riche de France, avec cette médaille d'or en la matière. Pour vivre heureux, vivons cachés. Cela va peut-être donner des idées à quelques collègues parlementaires, notamment dans cette fameuse péréquation qu'ils veulent instaurer. Nous allons subir quelques prélèvements. Jusqu'à présent, nous avons échappé à ces prélèvements. Nous payons une première partie avec le SDRIF. Nous avons échappé à la deuxième partie. Là, effectivement, nous allons probablement voir augmenter notre contribution qui sera répartie sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Il n'y a pas d'inquiétude majeure à avoir.

En revanche, nous devons être très prudents dans notre gestion. C'est ce qui a été présenté à Standard&Poor's. Nous leur avons présenté notre plan pluriannuel d'investissements. Ils l'ont validé. Le rapport est très clair. Effectivement, il confirme notre DOB qui est présenté aujourd'hui, même jusqu'en 2015. Ils vont donc au-delà de 2013.. Nous allons jusqu'en 2015 et nous sommes capables, avec la reconstitution de nos marges sur 2010, 2011 et 2012, avec le désendettement auquel nous procédons en ce moment et que nous continuerons à abonder dans l'année 2011 et l'année 2012, de reconstituer des marges qui nous permettront de faire face aux investissements importants de 2013, 2014 et 2015.

Geneviève Dubost me fait part d'un certain nombre de cessions, mais cela est dit dans le rapport Standard&Poor's. Nous avons des possibilités de réorganiser notre tissu urbain

sur un certain nombre de projets et de bénéficier de produits de cession importants dans les années à venir, mais qui sont liés justement à la réalisation de ces projets d'urbanisme.

Simplement, je voulais évoquer ce sujet avec M. Fusina, Jean-Pierre Fourcade et Eric Vincent. Je vous remercie d'abord de vos félicitations. Effectivement, le document est très bien fait. Il est très clair. Tout le monde le reconnaît. La Chambre régionale parle de « comptes transparents ». Standard&Poor's parle de « comptes transparents ». Je crois qu'il faut se féliciter de cette reconnaissance unanime sur la transparence financière et de la gestion de la Ville. Standard&Poor's parle même dans son rapport d'une « gestion budgétaire efficace et prudente », avec des marges de manœuvre budgétaires importantes.

Je voudrais vraiment demander à Jean-Pierre Fourcade et Eric Vincent, parce que cela fait quand même quelques années que cela dure, de ne pas trop jouer sur les peurs. Cela fait quatre ans que l'un et l'autre, vous dites : « Attention, on va dans le mur ». Cela fait quatre ans que vous répétez la même chose. Cela fait quatre ans que l'on vous prouve par a+b (sept rapports) que l'on ne va pas du tout dans le mur. Vous faites encore référence ce soir à l'île Seguin. Il faut arrêter. A force de crier : « Au loup ! », vous allez finir par ne plus être crédibles. Le rapport de Standard&Poor's précise en ce qui concerne le réaménagement de l'île Seguin – et je l'ai déjà dit publiquement et je le répéterai – un décalage dans le temps « entre l'engagement des dépenses, telles que les acquisitions foncières, et la perception des recettes, telles que les ventes des charges foncières, est propre à ce type d'opération. La mise en place par la SAEM d'un financement bancaire à moyen terme à hauteur de 110 millions d'euros, dont 42 millions d'euros garantis par la Ville et 30 millions par le Conseil général des Hauts-de-Seine, dont les remboursements commencent justement à partir de 2013, réduit le risque de portage financier à court terme pour la SAEM et indirectement pour la Ville. La ville de Boulogne-Billancourt reste donc indirectement et potentiellement exposée à un risque maximum de portage à moyen terme d'environ 100 millions d'euros sur l'île Seguin », c'est-à-dire que si, vraiment, on devait prendre le bouillon sur l'île Seguin, on aurait à tenir un emprunt de 100 millions d'euros.

Au taux actuel de 2 ou 3 % – même 4 %, je vous le concède – 100 millions d'euros à porter par la Ville, cela fait 3 à 4 millions d'intérêts d'emprunt à porter par an. Je suis d'accord, mais il ne faut pas crier : « Au loup ! » quand le risque maximum est de rajouter 3 ou 4 millions de dépenses à la Ville sur un budget de 171 millions d'euros. Croyez-moi, ce n'est pas un problème. Nous venons même cette année, grâce à une très bonne gestion de notre trésorerie, qui était soulignée encore en rouge par Standard&Poor's – cela a été très bien fait par notre service des finances et je remercie M. Mathysen – d'économiser 2,2 millions d'euros. Entre 2,2 millions d'euros économisés cette année et 3 millions de dépenses supplémentaires maximum, si vraiment nous n'arrivions pas à sortir ce projet et que nous étions scotchés pendant des années et des années.

3 millions d'euros sur 177 millions d'euros, il faut quand même être raisonnable. Effectivement, c'est le risque maximum, comme le dit Geneviève. C'est écrit noir sur blanc par Standard&Poor's. C'est clair et je l'ai redit hier dans la rencontre de quartier : « Arrêtons d'affoler les Boulonnais pour rien ». Oui, nous sommes de bons gestionnaires. N'inquiétez pas les gens en disant que nous allons dans le mur. Tout notre DOB aujourd'hui a été construit sur ces perspectives :

- nous désendettions la Ville ;
- nous maîtrisons les dépenses ;
- nous reconstituons des marges pour affronter l'avenir.

Je crois que c'est assez exceptionnel. Cette situation est reconnue par tous les professionnels. Il faut donc le dire une bonne fois pour toutes. Vous êtes peut-être désagréablement surpris de nos compétences, qui sont réelles en termes de gestion de la Ville. Je tiens à le dire publiquement. Arrêtons de faire peur aux gens dans les journaux, en disant : « C'est un déficit considérable ».

Ce n'est pas l'équivalent de la ZAC centre-ville. Jean-Pierre Fourcade l'a évoqué tout à l'heure. Nous connaissons le dossier. Nous le portons ensemble avec Dorothée Pineau, M. Ricard, vous-même et moi. Nous étions les quatre acteurs majeurs de ce dossier, rappelez-vous. Là, nous étions vraiment dans l'embarras. Je me rappelle qu'ici, dans ce propre conseil municipal, j'étais tombé sur les mêmes chiffres que le Parti socialiste, d'ailleurs. Nous avons parlé de 400 millions de francs de trou et nous sommes effectivement arrivés à 60 et quelques millions d'euros. Entre 60 millions d'euros et 400 millions de francs, nous étions effectivement d'accord sur les chiffres. Mais nous savions que nous allions perdre 400 millions de francs sur la ZAC centre-ville. Nous les avons effectivement assumés et tant mieux pour la Ville. Là, nous ne sommes pas dans le même ordre d'idée. Ces 400 millions ont été perdus. Ici, nous ne les perdons pas. C'est le risque maximum de portage financier. M. Fourcade.

M. Fourcade

Question à Mme Dubost. Dans les deux pages qui se font face (hypothèse du budget principal et dépenses d'investissement), d'un côté, vous avez l'épargne brute de la Ville, qui, d'après vos chiffres, baisse de 23,7 millions d'euros à 17,8 millions d'euros. D'autre part, les dépenses d'équipement passent de 18,1 millions d'euros à 52,3 millions d'euros. Quand Standard&Poor's vous dit qu'il y a beaucoup de marges de manœuvre, que sont ces marges de manœuvre ? Ce sont les augmentations des impôts.

Mme Dubost

Non, M. Fourcade. Excusez-moi, je n'ai pas été claire.

M. Baguet

Arrêtez de faire peur encore une fois. Non, arrêtez. Standard&Poor's...

M. Fourcade

Envoyez-nous le document.

M. Baguet

Bien sûr. Je vais vous le donner. Nous allons le rendre public, justement, et avec beaucoup de plaisir. Croyez-moi, comme la Chambre régionale des comptes, comme la Direction financière des dépenses publiques, tous ces organismes qui depuis deux ans et demi – sept contrôles en deux ans et demi – sont unanimes. Donc arrêtez de faire peur aux gens. Nous ne sommes pas des irresponsables. Au contraire, nous sommes d'excellents gestionnaires.

Mme Dubost

M. Fourcade, il n'y a pas d'augmentation d'impôts. C'est l'hypothèse. Après, nous ferons des cessions, comme vous, en partie. Nous allons financer par l'autofinancement et par des cessions. C'est marqué au bas de la page 15.

M. Baguet

Nous allons vous expliquer. Attendez. Nous allons vous expliquer. Nous ne sommes pas des inconscients. Nous avons tous les documents. Je tiens à votre disposition le rapport Standard&Poor's. Nous avons fait les projections jusqu'en 2015. Il va y avoir dans le calendrier une date qui ne doit pas vous échapper. Nous allons passer au vote pour prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire. Qui est contre ? Il n'y a pas de vote, pardon. Nous prenons acte.

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur le DOB.

6. 4L TROPHY – attribution d'une aide financière aux équipages dont l'un des membres est domicilié dans une des communes de GPSO ou scolarisé à l'ESSCA.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

M. le Maire, nous allons faire un petit voyage. Le 4L Trophy, M. le Maire, mes chers collègues, est un raid aventure réservé aux étudiants. Les participants doivent traverser le désert marocain à bord d'une 4L Renault avec l'objectif d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc. Ce rallye, cette année, revêt un caractère particulier, en raison des 50 ans de la 4L qui était construite sur l'île Seguin. Il vous est proposé de faire participer la Ville à cet événement, en apportant une aide financière aux équipages composés de deux étudiants, dont l'un au moins est domicilié dans l'une des communes de notre communauté d'agglomération ou scolarisé à l'ESSCA de Boulogne-Billancourt ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les frais d'inscription s'élèvent à 3 100 euros par personne et correspondent essentiellement à la logistique. En contrepartie, l'aide financière de la Ville qu'il vous est proposé de fixer ce soir est de 1 000 euros par équipage. Ils devront accep-

ter de poser sur leur véhicule le logo de la Ville, pour montrer le soutien de notre commune. Ils devront, après le retour en France, présenter leur expérience dans le cadre d'une exposition organisée au sein de l'Hôtel de Ville.

Un pré-départ a lieu samedi prochain 12 février à 11 heures 30 devant le perron de l'Hôtel de Ville. Il vous est proposé d'approuver cette délibération visant à accorder une aide financière de 1 000 euros par équipage aux six équipages remplissant les conditions exposées ci-dessus et dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

M. Baguet

Merci, M. Baroli. Avis de la commission des affaires sociales et générales, Mme Bondoux.

Mme BondouxX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires sociales et générales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. A une question de ce dernier, il a été répondu que, parmi les étudiants scolarisés dans notre ville, seuls ceux de l'ESSCA constituaient des équipages.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°6 est approuvée à l'unanimité.

7. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2011 – autorisation donnée au maire pour signer toute convention relative à la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré situées soit sur le territoire de Boulogne-Billancourt, soit sur le territoire des communes concernées. Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le lycée Notre Dame de Boulogne pour participer au financement du projet alpha 4.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les conditions de financement des dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées sont régies par la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 et la loi 2009-312 du 28 novembre 2009.

Par délibération du 10 décembre 2009, le conseil municipal avait fixé pour l'année 2010 le montant de la participation de la Ville comme indiqué ci-dessous. Il vous est proposé pour 2011 un certain nombre de montants que vous retrouvez dans le tableau de la délibération.

Pour l'année 2011, la hausse est de 4,73% et se décompose en deux parties :

- une augmentation de 1% du forfait de base (comme l'année dernière),
- une participation de la Ville au renforcement de l'apprentissage de l'anglais à hauteur de 60 000 euros, afin de respecter les engagements de financement réciproques entre les écoles publiques et les écoles privées sous contrat, l'accent ayant été mis par la Ville sur l'apprentissage de l'anglais dans les écoles publiques.

Il vous est également proposé d'autoriser le Maire à signer toute convention tripartite avec les communes concernées et les établissements privés sous contrat du premier degré situés à Boulogne-Billancourt.

Par ailleurs, dans cette délibération, on vous demande d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame-de-Boulogne pour participer au financement d'un projet scientifique des élèves de terminale S. En 2011, le thème retenu « rayonnements et sécurité en milieu hospitalier » fera l'objet d'une rencontre qui se déroulera à Grenoble du 20 au 23 mars 2011. Le lycée Notre-Dame a sollicité de la part de la Ville une participation au financement de ce projet, à hauteur de 4 000 euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame aux termes de laquelle la ville de Boulogne-Billancourt prendrait en charge les frais de billets de train des élèves et leurs accompagnateurs, pour un montant maximum de 1 659 euros.

M. Baguet

Merci. L'avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. A une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, portant sur les flux d'enfants scolarisés entre Boulogne-Billancourt et les communes voisines, il a été répondu qu'en 2009-2010, 31 enfants bouloonnais étaient scolarisés à Meudon, Chatou et Sèvres, mais

que nous ne disposions pas d'informations sur les flux avec Paris, l'accord de réciprocité ne rendant pas nécessaire ce décompte. Le groupe @lternance souhaiterait savoir si tous les lycées participant au projet Alpha, qui est un projet international étaient privés.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le coût budgétaire global de l'aide de la Ville envers les établissements d'enseignement privé.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Mme Even.

Mme Even

Je veux préciser que j'ai eu la réponse et donc la plupart des autres lycées participant à ce projet sont des lycées publics.

M. Baguet

Exactement. Nous avons même la liste : Poitiers, Montbéliard, Grenoble. Il y a des lycées étrangers également, pour l'Allemagne, la Biélorussie, l'Ukraine et la Roumanie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix la délibération.

La délibération n°7 est approuvée à l'unanimité.

8. Autorisation donnée au maire pour signer avec la Caisse des écoles de la commune de Garches toute convention de réciprocité de prise en charge des frais de restauration des enfants Garchois scolarisés dans les écoles publiques de Boulogne-Billancourt et des enfants bouloonnais scolarisés dans les écoles publiques de Garches – autorisation donnée au maire pour signer avec le département des Hauts-de-Seine un avenant à la convention d'affiliation au dispositif du p@ss 92 et les avenants aux conventions entre le département des Hauts-de-Seine et les organismes culturels ou sportifs dans le cadre du dispositif p@ss 92.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Caisse des éco-

les de la Ville de Garches relative à la prise en charge de surcoût supporté par les familles boulonnaises et garchoises dont les enfants sont scolarisés en dehors de leur ville d'accueil, soit respectivement Garches ou Boulogne-Billancourt lorsque ces enfants sont scolarisés dans des classes spécialisées après décision de l'Education nationale.

Il vous est également demandé d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention P@ss 92, avec le département des Hauts-de-Seine pour en proroger les effets jusqu'au 31 mai 2011, la précédente convention qui avait été présentée au conseil municipal en 2008 s'arrêtait en décembre 2010.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. En réponse à des questions, il a été précisé que la prorogation sollicitée de la convention pour le P@ss 92 est ponctuelle et permet simplement de faire le lien avec un nouveau prestataire arrivant au 1er juin 2011.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°8 est approuvée à l'unanimité.

9. Piscine et patinoire municipales – délégation de service public – approbation du principe de service public – autorisation donnée au maire pour lancer la consultation correspondante.

Monsieur Pascal Louap, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues, par délibération en 2009, vous avez approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public de la piscine et de la patinoire, dont l'actuelle convention arrive à expiration le 28 février 2011.

En raison d'importants travaux de réfection consécutifs à

de graves désordres déclarés dans le cadre de la responsabilité décennale du constructeur, vous avez approuvé par délibération en décembre 2010, le principe d'un avenant de prolongation d'un an. Cette prolongation aurait dû permettre de réaliser les travaux sans perturber le démarrage d'une nouvelle délégation de service public pour laquelle la Ville s'est fixée des objectifs ambitieux.

Or, il est pratiquement acquis aujourd'hui sur la base des premiers éléments d'études du maître d'œuvre, que le démarrage et la durée des travaux pourraient ne pas être ceux prévus initialement et qu'en tout état de cause, une nouvelle délégation de service public démarrant au 1er mars 2012 devrait nécessairement prendre en compte une exploitation limitée de la piscine pour une durée difficilement maîtrisable.

Comme il convient de maintenir une exploitation des équipements pendant cette phase travaux et qu'il n'apparaît pas opportun de le faire dans le cadre d'une DSP de cinq ans comme prévu initialement, je vous propose en conséquence une solution intermédiaire qui consisterait d'une part à mettre fin à la consultation en cours et d'autre part à ne conclure une DSP que pour un an, soit jusqu'au 28 février 2013, afin d'adapter l'exploitation de la piscine à la réalité de la réalisation des travaux.

Aux termes de cette délégation, si vous le décidez, une nouvelle délégation plus ambitieuse pourra à nouveau être conclue sur la base d'équipements remis à neuf et totalement opérationnels.

En conséquence, il est vous proposé d'approuver le maintien de l'exploitation de la piscine et de la patinoire pour une durée d'un an au lieu des cinq fixés initialement.

Par ailleurs, dans le cadre de la négociation sur la prolongation par avenant de l'actuelle délégation, il a été convenu que le groupement exploitant les équipements créerait une société ad hoc totalement dédiée à la gestion de la piscine et de la patinoire, afin de faciliter la présentation des comptes et leur contrôle. Il y a lieu en conséquence d'autoriser le Maire à signer l'avenant de transfert à conclure entre le groupement et cette société ad hoc, lorsque les formalités de sa création seront achevées.

M. Baguet

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Pour répondre à des demandes de précision sur les travaux à venir, Pascal Louap, après avoir rappelé que la DSP actuelle était en cours depuis avril 2003, a indiqué que la mise en place d'un bassin provisoire avait été validée par le maître d'œuvre aussi bien que par

l'assureur. Pour ce qui concerne le calendrier des travaux, il devrait être précisé fin mars.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances. Mme Lavarde.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne et @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur la pertinence d'une DSP sur une durée aussi courte et a souhaité savoir si d'autres possibilités juridiques pouvaient être utilisées pour prolonger la durée de la DSP actuelle durant les travaux. Le groupe @lternance a souhaité lui avoir des informations sur la durée des travaux, leur date de début, ainsi que sur le devenir du personnel de Vert marine, étant donné que l'activité va être réduite. Un historique rapide du dossier a été fait. Il a été rappelé qu'il était encore difficile de se prononcer de manière précise sur la date de début et la durée des travaux, car l'ensemble des procédures d'expertise n'est pas encore achevée. La DSP ayant déjà été prorogée par avenant d'un an, il n'est plus possible de la proroger à nouveau. Un courrier a été cependant adressé au Préfet, lui demandant si une prorogation exceptionnelle était possible compte tenu des circonstances ou si une délégation de courte durée pouvait être lancée. Quoiqu'il en soit, la piscine et le solarium ne seront fermés qu'à partir du mois de septembre, de manière à permettre aux Boulonnais de pouvoir bénéficier de l'établissement pendant les vacances d'été.

Comme il a déjà été rappelé, un bassin temporaire sera mis en place de manière à pouvoir accueillir les activités scolaires et associatives pendant la fermeture. Le concessionnaire actuel, à savoir Vert marine, aura à sa charge l'exploitation de ce bassin de substitution (entretien, surveillance...). Par ailleurs, le groupe Vert marine gère plusieurs piscines, une partie des salariés pourra être redéployée sur d'autres sites. Enfin, le nouveau délégataire aura l'obligation de reprendre tout le personnel en CDI.

M. Baguet

Merci, Mme Lavarde. Y a-t-il des questions sur ce dossier compliqué ?

M. Fusina

Oui, Monsieur le Maire, un petit peu comme la réforme de la taxe professionnelle, nous voici face à un problème de lisibilité. N'oublions pas que vous aviez proposé à juste titre la signature d'un avenant pour prolonger la délégation d'un an pour faire coïncider le choix du nouveau délégataire avec le fonctionnement de l'équipement rénové. C'est comme cela que ça s'est passé. Or, maintenant, ce choix ne prévaut plus, puisque, à vous entendre, nous avons l'impression qu'il va y

avoir encore une période pendant laquelle le nouveau délégataire sera désigné et qu'il aura en charge de gérer la piscine de substitution. Ce dossier est complexe, parce qu'à la fois, nous allons avoir une patinoire qui fonctionne normalement, car la délégation couvre la patinoire et la piscine et une piscine qui fonctionnera à minima. Là, déjà, il y a à mon sens un premier problème, c'est-à-dire que le choix que l'on avait fait s'avère revu et, à notre sens, une complexification du dossier.

Notre deuxième observation, c'est que le groupe @lternance est lui favorable à une régie. Nous sommes opposés à une délégation de service publique. Pour quelle raison ? Pas pour des raisons idéologiques, pour des raisons d'économie. Nous pensons qu'une régie directe permet à la ville de Boulogne-Billancourt de réaliser des économies. Dans notre programme municipal, nous les avons à un million d'euros et nous l'avons démontré. Donc ce choix qui est fait aujourd'hui de persévérer dans une délégation de service public n'est pas un bon choix. Ce n'est pas un choix qui va dans le sens d'une gestion optimale des deniers publics.

Troisième observation : l'aspect social du dossier. J'entends dire qu'il y a un groupe Vert marine et que les salariés iront à droite et à gauche. Les salariés sont des gens qui ont des familles. On ne va pas leur dire de partir. C'est vrai qu'ils gèrent des piscines un peu partout. Je crois qu'il faut être très vigilant sur l'aspect social de ce dossier, parce que Vert marine ne va pas utiliser les mêmes ressources humaines pour gérer la piscine actuelle et une piscine de substitution qui sera bien évidemment de dimension amoindrie. Donc il y aura des licenciements - enfin, n'employons pas ce terme ; nous verrons bien - en tous les cas, très certainement, un accompagnement social. Donc je demande à ce que la Ville soit très attentive à l'accompagnement social qui sera proposé par ce délégataire.

M. Baguet

Merci, M. Fusina. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. En deux mots, M. Fusina, vous avez raison. C'est un dossier compliqué et nous nous retrouvons dans la situation que nous voulions éviter à tout prix. Nous voulions faire concorder le démarrage de la nouvelle délégation de service public avec la fin des travaux. Malheureusement, nous ne maîtrisons pas les travaux. J'entendais tout à l'heure que la commission des finances nous demandait de préciser la date et la durée des travaux. Nous ne savons pas, parce que c'est un problème d'experts et d'assurance. Globalement, après - je crois - neuf expertises différentes et six ans de procédure, les experts ont reconnu qu'il fallait faire des travaux. Ils ont dit qu'ils étaient d'accord pour payer.

Simplement, entre notre expert, qui, lui, évalue les travaux en fonction de ce que nous souhaitons et, de l'autre côté, l'expert de la compagnie en défense, bien sûr les chiffres divergent. Donc à chaque fois que nos services techniques font des propositions et accompagnent ce dossier, il se crée une navette entre les deux experts avant de tomber d'accord sur le montant financier.

A cause de cela, nous avons dû retarder le début des travaux. Là, il était proposé de commencer les travaux en septembre, mais il faut à peu près deux mois pour mettre en place le bassin hors d'eau. C'est cela, M. Louap ? Quarante-cinq jours pour mettre le bassin hors d'eau. Cela veut dire qu'on fermait la piscine au 15 juillet. Or, dans le bilan de l'année 2009, pour la première année au cours de laquelle nous n'avons pas fermé la piscine au mois d'août, nous avons battu les records de fréquentation – 36 000 entrées au mois d'août 2009. Nous n'avons jamais eu l'occasion, parce que, chaque année, au mois d'août, nous en profitons pour faire les nettoyages. Là, pour la première fois, nous avons décalé les nettoyages à l'automne. Nous avons eu une fréquentation très importante.

Donc je me vois mal priver les Boulonnais de la seule et unique piscine, tout cela pour vider le bassin et installer un bassin provisoire. Nous allons donc décaler, mais même avec ce décalage, nous ne maîtrisons pas la durée des travaux. Donc nous nous retrouvons dans une situation compliquée. Or nous avons déjà lancé, par anticipation, après prorogation de la délégation de service public – nous avons voté – une délégation de service public sur une période de cinq ans. Là, effectivement, nous allons nous trouver dans la situation que nous voulions éviter. Il existe deux solutions. J'ai écrit au Préfet des Hauts-de-Seine pour lui dire : « Monsieur le Préfet, nous sommes vraiment dans un cas de figure très particulier. Pouvez-vous nous autoriser exceptionnellement à prolonger d'un an la prorogation d'un an que nous avons déjà votée au conseil municipal ? » Si la réponse est oui, tout va bien. Dans le cas où la réponse est non, nous avons préféré anticiper, en tout cas mettre fin au lancement de la procédure de délégation de service public sur cinq ans, en proposant ce soir une délégation de service public sur un an. Je reconnais que ce n'est pas satisfaisant. Nous essayons de nous caler au mieux.

Concernant la délégation de service public ou la régie municipale, c'est effectivement un débat que nous pouvons avoir. Nous considérons que cette piscine est bien gérée, qu'elle fait effectivement un nombre d'entrées important. Nous avons poussé le délégataire dans ses retranchements pour avoir un maximum d'informations. L'année 2009 a été satisfaisante. Le résultat de l'exercice a été deux fois supérieur à celui de l'année 2008. Donc nous progressons. Comme nous partageons ce résultat de l'exercice, quand il est positif – et quand il est négatif aussi, d'ailleurs –, c'est plutôt une bonne nouvelle. Donc je ne suis pas sûr, de vous à moi, M. Fusina, que la gestion de la piscine en régie municipale serait vraiment plus économique qu'une délégation de service public. Franchement, je n'ai pas envie de prendre le risque de comparer les deux modes de gestion. Nous avons quelque chose qui fonctionne, qui donne satisfaction aux Boulonnais. C'est cela quand même l'important. C'est qu'on donne un service de qualité aux Boulonnais et nous allons profiter d'ailleurs de cette occasion pour agrandir les vestiaires publics, les casiers – c'est cela, M. Louap ? Nous prendrons à notre charge les travaux pour fluidifier le passage et l'accès des Boulonnais au bassin. Cela va coûter cher, 380 et quelques milliers d'euros. Ce n'est pas négligeable. Il faut le faire, cela améliorera la qualité

du service des baigneurs.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°9 est approuvée à la majorité. Abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et du groupe Alternance.

10. Patrimoine privé immobilier – immeuble 10 à 12 rue de Paris – cession d'un volume immobilier – régularisation d'une limite foncière – autorisation donnée au maire pour signer tous actes différents.

M. Baguet

Je voudrais profiter du retour parmi nous de Mme Sylvie Rougnon, qui allait assister au dépouillement du vote du Pont-de-Sèvres pour vous donner les résultats du Pont-de-Sèvres. Vous savez que c'est un moment important. C'était le deuxième processus électoral sur le Pont-de-Sèvres, après la Place haute, c'était l'Allée du forum et l'Allée du Vieux-Pont-de-Sèvres qui devaient se prononcer pour ou contre la réhabilitation et l'adhésion au projet de rénovation globale de l'ANRU. Il y avait 747 inscrits. Il y a eu 483 exprimés, c'est-à-dire un peu plus de 64 % des gens qui se sont exprimés. Le oui l'a emporté avec 413 voix, c'est-à-dire plus de 80 % des voix. C'est un vrai soulagement pour nous tous. Maintenant, il faut s'attaquer à l'opération. En tout cas, cela pérennise les 120 millions d'euros de crédits que nous avons réussi à regrouper, en venant du Conseil général, du Conseil régional, de l'ANRU, de Paris Habitat et de tous les partenaires. C'est donc une très bonne nouvelle.

Point numéro 10, M. Mougin.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération qui concerne une régularisation d'une limite foncière dans un immeuble dans lequel nous avons récupéré il y a très longtemps dix places de parking qui avaient été mal mesurées à l'époque. Après de nouvelles mesures par un géomètre-expert, nous nous sommes aperçus que nous étions mal délimités et qu'il fallait rétrocéder à un syndic de copropriété une demi-place de parking pour se mettre en conformité. C'est l'opération qui vous est proposé à l'euro symbolique.

M. Baguet

La commission de l'urbanisme et des travaux.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Il n'y a pas eu de questions. La commission a donné un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

La commission des finances, Mme Lavarde.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n°10 est approuvée à l'unanimité.

11. Indemnisation des maîtres d'œuvre ou des personnalités qualifiées extérieures participant aux réunions des jurys constitués dans le cadre de certains marchés publics – réévaluation du montant de l'indemnisation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Il vous est proposé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de faire évoluer cette indemnisation, de l'augmenter, en la passant de 200 euros à 250 euros hors taxe, ce qui est à la limite du somptuaire et du déraisonnable.

M. Baguet

Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux, M. Graffin.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Fourcade.

M. Fourcade

Explication de vote : comme nous ne participons pas à ces

jurys, nous ne prendrons pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à la majorité. Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

M. Mougin

Je me permets de rectifier. Quand c'est un jury qui est sous la forme d'une commission d'appel d'offres élargie, il me semble que l'opposition est présente dans les commissions d'appel d'offres et donc dans les commissions d'appels d'offres élargies, auxquelles sont associées les personnalités compétentes. Donc vous êtes tout à fait à même de participer, quand la loi requiert cette forme de jury, à ces jurys.

M. Fourcade effectue une déclaration hors micro.

M. Mougin

Mais quand la commission d'appel d'offres y est, vous y êtes.

M. Baguet

A ma connaissance, jusqu'à présent, cela a toujours été la commission d'appel d'offres élargie. Vous avez participé à tous les jurys qui se sont tenus depuis deux ans et demi, en tout cas ceux qui se sont tenus.

12. Plan local d'urbanisme – révision simplifiée pour la parcelle av0048 – modalités de concertation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé une révision simplifiée d'urbanisme et de lancer cette procédure sur une parcelle qui est la parcelle délimitée par l'avenue du Général Leclerc et la rue des Quatre cheminées, en pointe sur la Place Marcel Sembat.

Sans vouloir enfoncer de portes ouvertes, nous connaissons tous la Place Marcel-Sembat. Nous connaissons tous les problèmes qu'elle engendre en termes de sécurité, puisqu'il y a eu des événements dramatiques assez récents, en termes de définition urbaine, qui est très mauvaise, en termes de circulation. L'une des solutions qui nous est donnée pour améliorer autant que faire se peut et petit à petit cette situation est de procéder à des opérations urbaines.

Cet angle fait partie du périmètre de sursis à statuer que nous avons voté pour le Parc des Glacières d'une part, mais d'autre part, indépendamment de cela, une opération de promotion immobilière est lancée par un promoteur privé, lequel promoteur souhaiterait faire un immeuble sur cette parcelle, la parcelle considérée au bas de laquelle se trouve l'Eden café, mais la difficulté pour lui est de monter un immeuble compte

tenu des contraintes que présente cette parcelle et il s'est adressé à la Mairie. Il nous a fait la proposition de reculer, puisque nous sommes désireux d'agrandir les trottoirs à cet endroit. En contrepartie, il propose de monter un peu plus haut, sans que la façade de son immeuble à venir dépasse l'immeuble voisin.

C'est la proposition qui est faite, de reculer de quelques mètres l'immeuble où actuellement est l'Eden café, qui sera relogé sur place, de pouvoir monter en hauteur et ainsi de libérer le passage public sur le trottoir qui est actuellement très encombré, notamment par la terrasse de l'Eden café et qui, de par sa nature même, en toute hypothèse, est très étroit.

Donc il vous est proposé d'approuver le lancement de la procédure de révision simplifiée sur cet emplacement.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. Mougin

Le groupe @lternance s'est enquis de la hauteur du bâtiment au regard des constructions avoisinantes, estimant que leur hauteur doit être la plus homogène possible. Or, comme l'indiquait M. Mougin, le PLU prévoit pour ce projet un alignement sur les hauteurs des bâtiments avoisinants sur l'Avenue du Général Leclerc, la Place Sembat ne disposant pas par le PLU de hauteur d'immeuble harmonisée. Il est par ailleurs ajouté que la hauteur de ce futur édifice est à considérer en tenant compte du recul de son emplacement par rapport au bâtiment actuel. La commission a donné un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération, une fois n'est pas coutume : ce n'est pas parce qu'un promoteur a le projet de bâtir un immeuble qu'il faut modifier le Plan local d'urbanisme. Contrairement à ce qui a été dit à la réunion de présentation consacrée à l'île Seguin, un PLU n'est pas un système qu'on peut moduler à volonté chaque fois qu'un projet est présenté : au contraire, ce sont ceux qui présentent un projet qui doivent se conformer au PLU. Cela fait plusieurs fois que M. Mougin nous propose des modifications partielles, il faudrait arrêter de suivre cette méthode : on s'apercevra au bout de quelques années qu'on a densifié la ville, qui est déjà très dense, sans s'en rendre compte. Par conséquent, bien que sur le plan technique, cette opération ne soit pas d'une grande ampleur, sur le plan des principes, l'ancien ministre de l'équipement et du logement que je suis,

n'accepte pas qu'on mette ainsi aux oubliettes le PLU, qui est un document sérieux, ayant fait l'objet d'un travail approfondi. Pour bien montrer notre opposition, nous voterons contre cette délibération n°12.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Oui, Mme Even.

Mme Even

Oui, et une révision simplifiée de PLU de plus, tout cela pour construire un immeuble de huit étages, alors qu'autour de la Place Marcel-Sembat, la majorité des immeubles sont plutôt bas, à l'exception d'un immeuble de sept étages, qui d'ailleurs détone avec le reste de la place, car trop haut. Nous n'avons pas suffisamment d'informations sur le futur TCSP et la circulation autour de la Place Marcel-Sembat, comme vous l'avez signalé, M. Mougin, est effectivement dangereuse. Et cette circulation autour de cette place doit être étudiée dans sa globalité. C'est pourquoi le groupe @lternance s'abstient sur cette délibération.

M. Baguet

Merci. Oui, M. Tisseyre.

M. Tisseyre

En complément de ce que vient de dire ma collègue, Mme Even, comme il est question ici du TCSP, je viens prendre des nouvelles de notre serpent de mer, pour voir où nous en sommes au niveau de l'avancement, parce que cela fait quand même quelques années que nous attendons ce type de transports. Nous l'avons eu sous forme de tramway fut un temps, sous forme de tracés divers et variés. Je voulais savoir où cela en était.

M. Baguet

Merci. Mme Bauche.

Mme. Bauche

Au lieu d'opportunément lancer une révision générale du PLU, pourquoi ne pas attendre les conclusions de toute l'équipe très compétente que vous avez choisie ?

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. M. Mougin, voulez-vous répondre ? J'apporterai des compléments.

M. Mougin

Oui, volontiers. Sur le principe, effectivement, les révisions simplifiées de PLU sont là pour pallier les carences du PLU

dans son intégralité, puisqu'il est bien évident surtout s'agissant d'une ville d'une densité telle que Boulogne-Billancourt avec un PLU très compliqué, morphologique et qui était assez innovant à l'époque, nous ne pouvions pas envisager tous les cas de figure qui allaient se produire dans les 10 ans qui allaient s'écouler. En réalité, la procédure de révision simplifiée est précisément là pour permettre à une ville de s'adapter à ses besoins, au fur et à mesure que ceux-ci surgissent.

Dans le cas particulier, si nous attendons la fin de la procédure de mise en révision générale de notre PLU, nous aurons loupé le coche. Pourquoi ? Parce que le promoteur soit aura fait son immeuble avec les contraintes qu'il a, mais qui sont les siennes et que je lui laisse – ce n'est pas notre problème – au droit de la parcelle actuelle et nous aurons manqué là une occasion de faire ce recul que nous attendons depuis longtemps et cela sera passé et l'immeuble sera construit pour 50 ou 60 ans et nous ne pourrons pas revenir dessus, soit nous l'accompagnons dans sa mesure et faisons cette mesure de révision simplifiée, puisque l'intérêt général y trouve son compte, dans la mesure où précisément, nous cherchons à faire reculer les limites du domaine privé à cet emplacement.

Si nous vous suivons, il n'y a pas de révision simplifiée et l'immeuble reste là pour plusieurs années où il est reconstruit. Nous avons suivi l'opération de près. Le promoteur a eu le plus grand mal à négocier avec le café qui est en bas, parce qu'il y avait un bail commercial en cours et qu'il y a eu une grosse négociation pour qu'ils parviennent à un accord. Cette négociation a mis plusieurs années à se mettre sur pied. Nous profitons de cet accord que deux personnes privées ont trouvé pour permettre une avancée sur le plan de l'intérêt général. Voilà la raison essentielle et unique de cette délibération et de cette révision simplifiée.

Pour le reste, effectivement, nous avons d'autres révisions simplifiées d'importance inégale, mais, de la même façon, ce sont des révisions simplifiées qui ont été décidées parce que le PLU aux endroits sur lesquels elles portent ne répondait pas à nos attentes, mais il est vrai que cette révision générale, lorsqu'elle aura été votée et approuvée, ne nous rendra plus légitime à vous proposer des mesures successives, comme celle que nous vous proposons depuis quelques mois actuellement. Sur le principe et sur la philosophie des révisions simplifiées générales, je suis tout à fait d'accord. Là, sur ce cas particulier, nous avons un véritable problème et un véritable problème chronologique.

M. Baguet

En complément de ce que dit Gauthier Mougin, je note que les interventions sont contradictoires, entre M. Fourcade qui nous reproche de ne pas assez anticiper et M. Tisseyre qui nous dit que cela fait des années et des années qu'il attend le TCSP. Effectivement, nous anticipons. Nous avons une opportunité pour intervenir sur cet espace qui est très contraint. Cela fait des années que cela dure. Henri Ricard me souffle à l'oreille qu'il paraît que cet ensemble est frappé d'alignement

depuis plus de 100 ans. Nous avons une opportunité et nous la saisissons. Si nous la laissons passer, cela serait effectivement de l'irresponsabilité. Nous sommes des gens sérieux, M. Fourcade, contrairement à ce que vous laissez entendre, au sujet de cette étude.

Deuxièmement, sur la reconquête de l'espace public, tout le monde sait que, place Marcel-Sembat, il y a une densité telle que cet Eden café casse les pieds de tout le monde, parce qu'il a sa terrasse qui avance à proximité de la bouche du métro. Je reçois des tas de lettres de mécontentement. Si nous n'intervenons pas aujourd'hui et si nous ne saisissons pas l'opportunité qui nous est proposée, effectivement, nous serions des gens irresponsables. Je crois que c'est une question de calendrier en plus. Cela tombe bien. Je crois que le bail commercial du cafetier arrive à terme. Il a réussi à se mettre d'accord avec le promoteur. Ce qu'on a imposé au promoteur, c'est un retrait pour libérer de l'espace. Gauthier Mougin, avec pudeur, a rappelé effectivement qu'il y a eu quelques événements dramatiques récents sur cette place Marcel-Sembat. Si nous ne participions pas il serait franchement inconscient de notre part de ne pas participer à l'amélioration et à la sécurisation de la place, alors qu'on nous offre cette opportunité qui est attendue depuis plus de 100 ans,.

Nous saisissons donc cette opportunité. Je crois qu'il faut qu'au contraire nous soyons très exigeants sur la qualité architecturale, exigeants sur cette reconquête de l'espace public de Marcel-Sembat, sur la sécurisation de la place. Cette délibération contribue justement à améliorer la sécurité de la place.

Je dois dire que sur les révisions simplifiées, quand même, nous n'avons pas abusé. Depuis novembre 2008, nous en avons quatre en cours. Je rappelle que la première porte sur les tours de bureaux du Pont-de-Sèvres – General Electric. Effectivement, c'était une nécessité, parce que nous risquions de nous retrouver avec des tours qui allaient subir un coup de peinture à l'intérieur. C'était pas très agréable pour l'environnement. Nous avons donc demandé au propriétaire des tours General Electric de faire une réhabilitation plus lourde, de se mettre en conformité d'ailleurs avec le Grenelle 2.

Nous avons également une autre révision simplifiée en cours, sur le secteur CAT-ADOMA. Là aussi, c'est une opportunité que nous saisissons. Nous n'y ferons pas des courts de tennis, comme le souhaitait Mme Pineau, mais nous allons enfin tenir l'engagement qui a été pris de faire un espace vert, en collaboration avec le promoteur d'à côté, justement pour que nous puissions dégager des financements intéressants et un projet cohérent pour le quartier.

Également, nous avons engagé une révision simplifiée – vous l'avez dit tout à l'heure – sur l'Île Seguin. Là, avec l'Eden café, c'est la quatrième révision simplifiée. Je trouve qu'en deux ans et demi, c'est raisonnable. Donc nous n'en abusons pas. Les quatre sont tout à fait justifiées. Je crois même que vous avez dû voter une partie des quatre, si ce n'est la totalité

des quatre révisions simplifiées. Là, franchement, nous avons une opportunité historique. Nous la saisissons et nous avançons tous ensemble.

Bien sûr, nous élargissons la Rue des Quatre cheminées. C'est fait pour. D'ailleurs, j'ai découvert que la Ville était propriétaire. Je ne sais pas si c'est vous qui l'avez fait acheter ou si c'est votre prédécesseur, mais nous sommes propriétaires de la crêperie de la rue des Quatre cheminées. Cela fait des années que nous achetons petit à petit des appartements. Là, nous avons la possibilité, sans déboursier un centime, d'élargir l'espace public. Profitons-en. Je mets aux voix la délibération. J'espère que vous avez changé d'avis sur le vote. Vous ne changez pas d'avis. C'est bien dommage pour l'intérêt général.

M. Fourcade

Il y a un plan local d'urbanisme, longuement élaboré. A chaque fois qu'il y a une opération ponctuelle, nous engageons une procédure de révision. Cela veut dire que la Ville n'a plus de PLU et, dans quelques années, les promoteurs vous proposeront des immeubles partout et vous n'aurez plus de plan local à leur opposer. C'est une affaire de principes.

M. Baguet

M. Fourcade, arrêtez de nous faire passer pour des irresponsables. Je ne peux pas laisser dire des choses comme celle-là. Quatre révisions simplifiées en deux ans ! Arrêtez.

M. Fourcade :

C'est beaucoup.

M. Baguet

C'est beaucoup ?

M. Fourcade

Plus les modifications.

M. Baguet

Attendez. Quatre révisions simplifiées sur quatre situations que je viens de vous expliquer et toutes pensées pour l'intérêt général. Il ne faut quand même pas dire cela. Que faites-vous de l'aménagement de la place Marcel-Sembat ? Si ce n'est pas une priorité municipale de réaménager Marcel-Sembat, je me demande de quoi il retourne. Arrêtez de laisser dire que nous sommes irresponsables. Cela commence à bien faire.

M. Fourcade

J'aurais accepté une révision simplifiée de l'ensemble de la place Marcel Sembat, mais pas d'un immeuble. C'est une question de principe absolue. Ou on a un plan local ou on n'en a pas.

M. Baguet

Votez contre, et nous saurons à qui transmettre cette décision qui paraît effectivement scandaleuse, au moment où nous avons la possibilité de sécuriser l'espace. Cela me paraît scandaleux. Il faut arrêter de faire de la politique politicienne, de temps en temps.

M. Fourcade

C'est une question de principe.

M. Baguet

Je mets aux voix. Les questions de principe, quand il y a autant d'enjeux, on sait les franchir. On sait servir l'intérêt général et pas uniquement son intérêt personnel. Je mets aux voix la délibération. Vous êtes contre. J'ai bien noté. Nous le ferons savoir à qui de droit. Le groupe @lternance, abstention. Le reste vote pour. La délibération est approuvée.

La délibération n°12 est approuvée à la majorité. Vote contre du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Abstention du groupe @lternance.

13. Quartier des Abondances – modification d'un périmètre de sursis à statuer.

M. Baguet

M. Mougin, quartier des Abondances. Là aussi, nous allons modifier un sursis à statuer.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Effectivement, Monsieur le Maire, il s'agit de modifier et d'élargir la zone sur laquelle nous avons délibéré le 12 novembre 2009, dans le Quartier des Abondances, puisque nous avons défini un périmètre d'études qui nous permettait d'avoir comme outil juridique essentiel un sursis à statuer sur les futurs permis de construire, mais, à titre principal, permettre l'étude de ce quartier pour en améliorer la perméabilité et développer les espaces verts et les voies vertes.

Or il est apparu que le périmètre qui avait été délimité était incomplet, en ce sens que le carrefour de la rue des Fossés-Saint-Denis, qui est finalement appelée à jouer un rôle primordial dans cette étude – cela nous est apparu avec les premiers diagnostics des équipes d'architectes qui travaillent sur le secteur – devait jouer en réalité un rôle primordial dans la restructuration de ce quartier, avec la proximité de la Maison des Abondances, notamment. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'élargir le dit périmètre à cinq parcelles qui sont signalées sur le document en couleurs que vous avez trouvé sur table et afin de permettre le développement de ce projet.

M. Baguet

Commission d'urbanisme et des travaux.

M. Raffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux

Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur d'éventuels projets concernant la zone de forme triangulaire à droite de la carte du périmètre d'étude présenté dans le dossier. Il a été indiqué qu'il n'y avait en fait à ce jour pas de projet prévu pour cette parcelle. Par ailleurs, le groupe @lternance a demandé à disposer de cartographies en couleurs en commission. Par souci écologique, il a été proposé de faire circuler en commission un jeu de cartes couleur à l'avenir, afin de limiter les impressions.

L'avis de la commission a été favorable et le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci, M. Graffin. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Fourcade.

M. Fourcade

Etant donné qu'il s'agit d'élargir le périmètre de l'étude et, par conséquent, d'élargir la zone des permis à statuer, je suis cohérent avec moi-même et j'approuve cette délibération.

M. Baguet

D'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. C'est très bien.

La délibération n°13 est approuvée à l'unanimité.

14. Personnel communal. Mesures diverses.

Madame Marie-Laure Godin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération comporte 7 points. Le premier point porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. 31 postes budgétaires sont concernés dont 2 postes à temps non complet. Ces transformations permettent de réaliser une économie budgétaire de l'ordre de 5 000 euros par mois.

Le deuxième point concerne l'évolution de la situation statutaire d'un agent non-titulaire responsable du développement du public à la direction de la culture depuis le 1er mars 2002. La proposition est de le placer sur un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, en application des dispositions de la loi de 1984.

Le troisième point se rapporte au recrutement d'un agent dans le cadre d'un CDD d'une durée de trois ans, qui devra assurer le suivi des interventions et des courriers. Sa rémunération sera définie par référence au cadre d'emploi des atta-

chés territoriaux.

Le quatrième point vise le renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents à l'ACBB et au centre national du jeu. Les mises à disposition seront effectives à compter du 1er février 2011 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Le cinquième point concerne les professeurs d'arts plastiques non titulaires intervenant aux ateliers d'arts plastiques. En effet, un professeur a démissionné. Il est proposé de répartir les heures d'enseignement qu'il effectuait sur deux autres professeurs. Cela ne peut se faire que par le biais d'heures supplémentaires, car le statut des professeurs prévoit un temps complet de 16 heures par semaine. Cette proposition permet de ne pas remplacer le poste du professeur qui a démissionné, tout en continuant d'assurer les heures de cours dispensées.

En sixième point, vous est présentée l'actualisation de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service. Huit modifications sont opérées, dont six suppressions résultant notamment des transferts des personnels vers GPSO, une transformation de logement et une attribution au futur nouveau directeur général des services.

Enfin – et c'est un point très important pour terminer – le septième point sollicite votre autorisation pour signer une convention avec le service d'aide pour le travail hors les murs, en vue d'accueillir un stagiaire handicapé au sein des services municipaux et, plus particulièrement, au service restauration de la direction de l'éducation. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci. Mme Bondoux pour les affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales :

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Aux questions posées sur plusieurs des sept points que compte cette délibération, il a été répondu que le CDD proposé à l'agent chargé du développement du public à la direction de la culture constitue une reconduction. Il pourra être renouvelé une fois, avant signature éventuelle d'un CDI. Le poste de chargé de mission constitue une création. Les mises à disposition de personnel communal à l'ACBB et au centre national du jeu sont anciennes. Elles ont été validées par la Chambre régionale des comptes. Seule la prise en charge du coût afférent a fait l'objet d'une modification. Les professeurs auxquels il est fait référence au point 5 dispensent leur cours dans les ateliers d'arts plastiques. Les occupants des logements évoqués au point 6 restent dans leur logement, mais leur relation contractuelle pour ladite location est modifiée. Enfin, abordant le point 7 de cette délibération, Guy-René Baroli a tenu à exprimer ses remerciements à tous ceux, dans les services municipaux qui

se sont investis pour permettre l'intégration du jeune handicapé concerné qui démarre ainsi son activité professionnelle.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Vincent, M. Tisseyre.

M. Vincent

Pour notre groupe, nous n'avons pas de commentaire particulier sur cette délibération, sauf sur le point 3. Nous pensons que, compte tenu de la description de poste de cet agent, il ne paraît pas tout à fait raisonnable d'aller recruter à l'extérieur un chargé de mission. Un agent déjà en poste pourrait certainement faire l'affaire et nous ne comprenons pas très bien cette proposition. Donc nous vous demandons un vote par division. Nous voterons pour le 1, le 2 et les suivants, sauf le 3, sur lequel nous nous abstiendrons.

M. Baguet

Merci, M. Vincent. M. Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, pour donner une explication de vote dans notre groupe, nous demanderons un vote par division et nous serons pour les sept, sauf le point 2 et le point 3. Merci.

M. Baguet

Merci bien. Pas d'autre demande de parole ? Je mets aux voix la délibération, avec les votes qui étaient exprimés par M. Vincent et M. Tisseyre.

Point n°1 : Adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance.

Point n°3 : Adopté à la majorité. Abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et vote contre du groupe@lternance.

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à l'unanimité.

Point n°7 : Adopté à l'unanimité.

15. GPSO – Conservatoire à Rayonnement Régional – Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt – retrait de la ville de Boulogne-Billancourt de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC).

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt » suite au transfert au 1er janvier 2010 de la compétence liée à l'enseignement artistique.

La Ville a conservé, dans l'attente d'une adaptation de la gouvernance de l'EPCC, sa représentation au conseil d'administration. Le 5 octobre 2010, le conseil d'administration de l'EPCC a entériné l'adhésion de GPSO. Il convient désormais que la Ville de Boulogne-Billancourt se retire du conseil d'administration de l'établissement public. Ce retrait sera effectif à compter du 1er janvier 2012. Jusqu'à cette date, Boulogne-Billancourt demeurera membre du conseil d'administration, sans droit de vote.

Néanmoins, nous avons obtenu l'assurance de GPSO que l'un des deux représentants titulaires de la communauté d'agglomération auprès du conseil d'administration de l'EPCC soit un conseiller communautaire issu de la Ville. En effet, la ville de Boulogne-Billancourt demeurera membre fondateur de l'EPCC et, à ce titre, elle peut légitimement solliciter une place pour un représentant de la commune. De plus, le nom de la ville restera dans l'intitulé de l'établissement.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. Baguet

Merci, M. Fournier. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt eut aimé être rassuré sur le maintien de l'accès à l'enseignement supérieur des élèves boulonnais.

M. Baguet

Merci, y a-t-il des demandes de parole sur ce point. Oui, M. Vincent.

M. Vincent

Un commentaire pour le groupe : nous avons accepté la proposition que vous avez faite de transférer le conservatoire chez GPSO. Néanmoins, nous n'avons pas tellement d'assuran-

ces sur l'accès des étudiants boulonnais à l'enseignement de la musique. Donc nous souhaitons ne pas prendre part au vote sur cette délibération.

M. Baguet

Merci, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. M. Fournier, avez-vous un élément de réponse ou pas ?

M. Fournier

Je voudrais simplement dire qu'il s'agit d'un cycle d'enseignement supérieur. Donc, évidemment, il y a des Boulonnais qui en font partie. Mais, comme c'est un cycle d'enseignement supérieur, nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y ait que des Boulonnais. Cela me paraît logique.

M. Vincent

... Et donc de donner simplement des éléments certifiant qu'il y aurait un accès dans de bonnes conditions, évidemment pas exclusif, mais nous n'avons pas cette assurance.

M. Fournier

Sachez que nous faisons vraiment tout pour pouvoir garder notre spécificité boulonnaise. Je crois que la délibération est claire là-dessus.

M. Baguet

De toute façon, la spécificité boulonnaise est toute relative à partir du moment où notre conservatoire à rayonnement régional a un recrutement national. C'est quand même le troisième conservatoire de France. Il a un côté élitiste, que certains peuvent critiquer, mais qui apporte au rayonnement de la ville. Pendant des années et des années, la Ville de Boulogne-Billancourt a payé le coût de fonctionnement de ce conservatoire et nous en avons été fiers, même si nous avions 30 % ou un peu plus d'élèves qui ne sont pas Boulonnais. Donc cela ne va pas beaucoup changer. Au contraire. Là, c'est une structure exceptionnelle. C'est la première et unique en France. Une signature très solennelle aura lieu au mois de mai avec le Ministre de la Culture. Cet établissement regroupe notre conservatoire, la Sorbonne, le Ministère de la Culture et la Ville de Paris. Je crois que nous pouvons nous féliciter de cette initiative qui était attendue depuis quelques années. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°15 est approuvée à la majorité. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas pris part au vote.

16. Culture – Bibliothèques municipales – convention avec le Ministère de L'Éducation nationale de Madagascar – Approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je souris parce que j'ai entendu une musique de portable tout à fait réjouissante et jubilatoire, comme l'est la culture à Boulogne.

Mes chers collègues, Madagascar a choisi le français comme langue d'enseignement dès l'école primaire et a créé des centres locaux d'échanges francophones pour essayer de résorber l'inégalité, notamment dans les zones rurales.

Le projet "appui au bilinguisme à Madagascar" du Ministère de l'Éducation nationale est un projet de coopération éducative financé par la France pour démocratiser l'accès aux langues et à la culture. Il a permis d'aider à la création d'une centaine de centres d'échanges et de toucher ainsi des villages très reculés. Ces centres ont besoin de livres en français à mettre à la disposition des jeunes, aussi est-il fait appel aux bibliothèques pour constituer et enrichir des fonds de romans, documentaires et albums pour enfants.

La Ville souhaite apporter son soutien à cette initiative en donnant une centaine de livres chaque année. En effet, la bibliothèque est très utile pour cela.

Une convention entre la ville de Boulogne-Billancourt et le Ministère de l'Éducation nationale de Madagascar inscrirait cette aide dans la durée pour permettre un développement de ces centres culturels.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Éducation nationale de Madagascar ainsi que les éventuels avenants. Merci.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Mme Even.

Mme Even

Oui, nous approuvons tout à fait cette délibération. Bien sûr, nous voterons pour. Mais, puisque nous parlons bibliothèques, vous n'êtes certainement pas sans savoir que de nombreux Boulonnais s'interrogent sur le devenir de la bibliothèque de la rue de Clamart, très appréciée des riverains, ainsi que des écoles voisines. Pouvez-vous nous rassurer sur le sort de cette bibliothèque ? Merci.

M. Baguet

Mme Even, nous en avons parlé pendant plus d'une heure hier à la rencontre de quartier. Dommage que vous n'ayez été là, effectivement. Mais, comme j'ai reçu une grande pétition, nous allons répondre individuellement à tous les pétitionnaires. Nous sommes en cours de réflexion avec l'ouverture de la nouvelle médiathèque sur le Trapèze. Nous essayons d'optimiser à la fois le service culturel à tous les Boulonnais et la gestion des finances publiques. M. Fournier peut vous faire un cours très détaillé sur le sujet.

M. Fournier

Maintenant ?

M. Baguet

Comme vous aviez votre micro branché, j'allais vous passer la parole. Je croyais que vous vouliez parler. C'est pour cela. Le micro s'est allumé tout seul. Mais nous en parlerons effectivement. C'est un sujet. Nous en avons débattu. Il faut que nous trouvions une solution. Nous avons rencontré les organisatrices de la pétition à plusieurs reprises. Nous avons même comparé nos chiffres, avec M. Fournier, Mme Godin, Mme Rougnon et les services des affaires culturelles de la Ville, et nous allons trouver la meilleure solution. Il ne faut pas en douter. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°16 est approuvée à l'unanimité.

17. Musées municipaux – convention de partenariat avec la société Akouna pour l'exposition consacrée à Romy Schneider – approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-adjoint, rapporteur.

Je vous assure. Le micro s'allume tout seul. Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération pourrait s'intituler : « Tous les chemins mènent à Romy », tellement ce projet d'exposition est cohérent avec l'un des axes de notre politique culturelle, qui est le rayonnement de notre ville, centré autour de notre spécificité identitaire, dont le cinéma est évidemment un fleuron.

La Ville poursuit sa programmation mettant en lumière son importance dans l'histoire du septième art. Après l'exposition consacrée à Brigitte Bardot, dont vous connaissez tous le succès, le musée des Années Trente continue de porter un regard inédit sur les acteurs et la société en accueillant à l'automne 2011 une exposition sur Romy Schneider, autre actrice préférée des Français et l'archétype de la femme française. L'accueil d'une exposition consacrée à sa carrière et à son destin remarquable s'intègre donc parfaitement dans cette nouvelle dynamique culturelle.

La fille de Romy Schneider ayant confié à la société Akouna le soin exclusif d'organiser une telle exposition dédiée à sa

mère, cette société a proposé à la Ville d'accueillir ce nouvel événement au sein de l'Espace Landowski. Un partenariat de la société Akouna avec la Cinémathèque de Berlin est également à noter car certains modules, notamment liés à la carrière allemande de l'actrice, lui seront empruntés.

Le projet de convention qui vous est présenté définit les conditions dans lesquelles la Ville accueille cette exposition.

La Ville n'étant pas coproductrice de l'exposition, elle ne versera pas de subvention à la société Akouna. En revanche, elle percevra un intéressement sur les recettes de billetterie et un reversement d'une partie du montant des billets couplés vendus.

C'est l'objet de la convention qui vous est proposée sachant que cette exposition donnera à la Ville une visibilité exceptionnelle à travers la presse, les télévisions et radios mais aussi la parution de nombreux livres et catalogues liés à l'événement, d'autant plus que l'année 2012 sera celle de l'anniversaire de la disparition de Romy Schneider. A signaler également que des opérations événementielles sont prévues autour de la remise du prix Romy Schneider qui récompense la meilleure actrice française en termes d'espoir.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer avec la société Akouna une convention de partenariat.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires sociales et générales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Des questions ont porté sur le choix de la société Akouna, qui avait coproduit l'exposition sur Brigitte Bardot, mais est actuellement en procès avec l'actrice. Le fait est que ce n'est pas la Ville, mais la fille de Romy Schneider qui en a décidé ainsi. Pour cette nouvelle exposition, le partenariat est différent, la Ville n'étant pas coproducteur et ne versant donc pas de subvention à Akouna.

Cela dit, la Ville percevra une partie des recettes des billets d'entrée, voire de la vente de catalogues et autres produits dérivés. Elle engagera par ailleurs des frais. Dans ce cadre, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt demandent à être destinataires du business-plan de cette exposition, si possible pendant le conseil municipal – je vous le dis maintenant – puis du bilan financier de l'opération.

Les tarifs ont aussi fait l'objet de débats, certains les jugeant un peu élevés et regrettant l'absence de tarifs spécifiques pour les habitants de GPSO.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé le montant des recettes définitives pour la Ville de l'exposition Brigitte Bardot et a souhaité connaître les retombées financières liées à l'accueil de l'exposition par la ville de Saint-Tropez. Par ailleurs, d'autres destinations étaient envisagées avant que Brigitte Bardot ne décide de rompre le contrat qui la liait avec la société Akouna. Toute vente de l'exposition à d'autres collectivités françaises ou étrangères est-elle dès lors inenvisageable ?

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme Bauche.

Mme Bauche

Je comprends bien que la Ville se soit entichée de cette actrice, mais est-ce qu'on ne pourrait pas finalement raisonner autrement, d'une façon qui ne nous obligerait pas à rentrer immédiatement dans le giron d'Akouna ? Puisque vous avez redonné à Boulogne une direction « cinéma », que nous ne désapprouvons pas, est-ce qu'il n'aurait pas été plus sain de lancer un appel d'offres en préalable à ce genre d'entreprises ? Je comprends très bien M. Fournier, que vous aimiez les belles femmes, mais si vous consacriez à Alain Delon une exposition, cela ne nous déplairait pas non plus. En conséquence, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux décider tous les ans ou tous les deux ans, avec la périodicité que vous voudrez, de consacrer une opération à un acteur ayant marqué son temps ou notre temps, et lancer un appel d'offres ? Akouna arriverait en nous proposant Romy Schneider, tel autre arriverait en nous proposant quelqu'un d'autre, parce qu'il aurait les droits d'un autre. Nous serions, à ce moment-là, à même de voir le mieux disant. Nous n'aurions pas l'impression finalement de nous trouver confinés tous les jours avec le même partenaire.

M. Baguet

Merci, Mme Bauche. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Sur les goûts personnels de M. Fournier, je ne peux pas me prononcer. Je vais lui laisser la parole.

M. Fournier

Chère Mme Bauche, je vais vous faire un compliment. Je trouve que vous avez un humour qui me rappelle celui d'André Santini. Moi, j'aime bien l'humour d'André Santini. C'est pour cela que je vous verrais bien jouer le premier rôle dans Sissi-les-Moulineaux. Vous voyez que ce n'est pas méchant.

Il y a quand même du sens et du fond dans ce que vous dites. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il faudrait rendre César à Rosalie, pour faire encore un autre jeu de mots, pour ce qui est de l'exposition Bardot, qui a eu le succès que l'on sait, elle est vraiment née à Boulogne-Billancourt, dans un bureau que je connais bien. Il a fallu d'une part trouver l'exclusivité de Bardot, parce qu'on ne pouvait pas négocier les droits, donc ce n'était pas évident et quelqu'un qui accepte de la produire. Il s'est trouvé qu'Akouna était en contact avec Brigitte Bardot. Quelque part, ils ont eu l'ambition de pouvoir produire cette exposition. Ca, c'était tout à fait positif.

Donc nous étions co-producteurs. Nous avons négocié – je le redis au passage – 20 000 euros sur les reventes à l'étranger. Donc les recettes s'élèvent aujourd'hui à 66 000 euros. Elle devrait partir dans trois autres pays, en Belgique, au Brésil et au Japon. Cette convention nous lie jusqu'à 2014. Si vous voulez, je vous donnerai les chiffres d'autres expositions qui ont été réalisées avant et qui ont coûté beaucoup plus cher, pour beaucoup moins de visiteurs et beaucoup moins de recettes, mais je n'ai pas envie de sortir mon vieux fusil.

Vous me parliez d'acteurs. Vous avez tout à fait raison. Il suffit de lire toutes les délibérations et vous pouvez remarquer qu'Alain Delon – il fait toujours la pub de Sauvage – sera présent dans nos murs, puisque nous faisons une exposition sur l'art animalier. On pourrait l'appeler le guépard. C'est un grand collectionneur d'art animalier, de Bugatti et on voudrait inscrire cette collection – donc vous voyez qu'on rebondit sur les années 30 – dans une exposition plus large consacrée à l'art animalier. Donc Alain Delon sera là.

Après, nous avons vu Jean-Paul Belmondo récemment, mais bien sûr nous travaillons sur des idées avec des acteurs. Akouna avait l'exclusivité sur Romy Schneider, est venu nous présenter un projet qui nous a semblé s'inscrire complètement en cohérence avec cette notion – on en a parlé beaucoup avec le Maire – d'avoir tous les deux ans une exposition qui soit consacrée à une star ou à un mythe du cinéma. Donc pourquoi pas un appel d'offres la prochaine fois ? Bien évidemment, là-dessus, je n'ai rien contre. Bien au contraire, cela me paraît complètement logique. Tout est question de projets, de gens qui portent des projets, qui en sont propriétaires et aussi qui viennent nous voir, comme des artistes viennent nous voir, comme ils ont des idées.

Il y avait d'autres questions sur les chiffres. Nous ne ver-
sons pas de subvention à ce projet d'exposition. Nous mettons à disposition des locaux et des ressources humaines. A une époque – je n'ai pas envie de polémiquer, parce que ce n'est pas intéressant – les budgets n'étaient pas calculés en fonction de l'impact RH et des coûts de communication et des coûts de fêtes et cérémonies. Aujourd'hui, ils le sont. Donc il y a une mise à disposition de locaux. Nous allons gagner en visibilité et en rayonnement. J'évalue nos recettes aujourd'hui entre 35 et 40 K€. Je pense à peu près avoir répondu à tout. Je conclurai en disant que l'important, c'est d'aimer.

M. Baguet

M. Fourcade.

M. Fourcade

Comme je fais partie de la commission de vérification des comptes du Sénat et que le Sénat s'est séparé de l'entreprise Akouna, à titre tout à fait personnel, je ne participerai pas au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°17 est approuvée à la majorité. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'a pas pris part au vote.

18. Musées municipaux – convention de dépôt avec le musée Galliera – convention de partenariat d'expositions avec François Mendras, Anne Rivière, la Fondazione Gruppo Credito Valtellinese et Dominique Lauge – convention de partenariat avec la cité nationale de l'histoire de l'immigration et la réunion des musées nationaux – approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Trois points pour ce projet de délibération. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, les musées de la Ville renforcent leur rayonnement avec la mise en place de conventionnements et sécurisent leurs relations avec les commissaires d'exposition extérieurs par l'élaboration de conventions de production.

Premier point : une convention de dépôt avec le musée Galliera, musée de la ville de Paris. Il s'agit en gros d'ouvrir une section costumes qui viendra renforcer nos nouvelles sections, l'une consacrée au design industriel et l'autre consacrée à l'orfèvrerie, comme vous le savez.

Le second point concerne une convention de partenariat d'expositions, concernant deux expositions du M-A30 avec François Mendras et Femmes sculpteurs, qui – je le rappelle – va être une très grande exposition, puisque il s'agit des femmes sculpteurs du XVIIIème siècle à nos jours, exposition qui couvrira à la fois le Musée des Années Trente au quatrième étage et qui ira jusqu'à l'espace 2030. Est également concernée une exposition à la bibliothèque Marmottan.

Troisième point : une convention de partenariat avec la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et la Réunion des Musées Nationaux. Il s'agit de faire des interactions – je dirais des « intervisites » – entre les différents musées.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ces différentes conventions. Merci.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier souhaiterait connaître le coût lié à ces partenariats.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°18 est approuvée à l'unanimité.

19. Développement du dispositif de vidéo protection – autorisation donnée au maire pour signer un marché et solliciter des subventions.

Monsieur Philippe Tellini, Maire-adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je fais suite aux délibérations de Pascal. Je peux affirmer qu'évidemment, Boulogne est bien la ville du cinéma. On va en parler.

Cette délibération a pour objet principal d'autoriser le Maire à signer un marché pour le déploiement du dispositif de vidéo-protection. De quoi s'agit-il ? Une extension du réseau de caméras de vidéo-protection, environ 45 caméras supplémentaires, une extension du centre de supervision urbain, permettant l'affichage de nouvelles images et également un raccordement du système et un déport d'image vers les locaux du commissariat de la police nationale. Le coût de cette opération est estimé à 960 K€ HT. Il existe des possibilités d'obtenir des cofinancements pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer ce marché pour le déploiement, également à solliciter pour ce même déploiement des subventions aux taux les plus élevés, également de signer avec l'ACSE une convention de cofinancement, ainsi que ses éventuels avenants.

M. Baguet

Commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt aimerait un retour sur les caméras antérieurement mises en place, connaître l'objectif de leur installation, protection des lieux publics et/ou élucidation des agressions et les localisations futures. Maintenant, c'est sur table. Il lui a été confirmé d'une part, que dans l'environnement proche des caméras installées, une baisse des agressions a bien été constatée et, d'autre part, que les localisations sont étudiées en collaboration avec les quartiers, parfois décidées pour stopper immédiatement une situation de dégradation observée, comme ce fut le cas autour du collège Jacqueline-Auriol.

A une question du groupe @lternance sur les autres thèmes éventuels pour lesquels la Ville sollicite l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, il a été répondu que c'était le cas pour la réussite éducative. Certains voudraient enfin des explications comparatives sur les technologies des caméras utilisées.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et alternance ne prenant pas part au vote. Le groupe @lternance a souhaité disposer d'éléments quantitatifs sur le rôle joué par les caméras de vidéo-protection, étant donné le regard plutôt négatif qu'a porté la Chambre régionale des comptes. Il a par ailleurs demandé à disposer d'un plan d'implantation des caméras dans la ville. Une question a aussi été posée sur l'état de fonctionnement du parc existant. Des réponses ont été apportées en commission.

Il faut savoir que le parc actuel de caméras a été installé en trois phases. Sur les six caméras de la première phase, installées en 2005, cinq n'ont jamais fonctionné. Les dix autres ont été installées depuis 2008, cinq caméras aux abords du Parc des Princes entre 2008 et 2009, cinq caméras au sein du parc de la Belle Feuille, entre 2009 et 2010. Ces caméras sont en état de marche et sont analysées au sein du centre urbain de sécurité. Les données y sont conservées pendant sept jours et sont mises à disposition de la police nationale.

Le nouveau plan de déploiement a été présenté au Préfet, qui a fait savoir qu'il émettrait un avis favorable. Il a par ailleurs été précisé que la loi impose une signalisation des caméras dans un périmètre de 200 mètres, ainsi qu'à toutes les

entrées de la ville. Par ailleurs, compte tenu du risque de diminution des subventions de l'Etat, il est nécessaire de mettre rapidement en œuvre ce projet, de manière à pouvoir bénéficier de subventions au meilleur taux possible.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Fourcade.

M. Fourcade

Bien que l'exposé des motifs soit inutilement désagréable, il faut être cohérent avec ce que nous votons au Parlement. Par conséquent, nous suivrons M. Tellini et nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Merci. M. Askinazi.

M. Askinazi

Je voudrais juste vous poser deux ou trois questions concernant cette délibération. Tout d'abord, vous avez évoqué – et cela vient d'être repris – que le système installé en 2005 et 2007 n'a pas réellement fonctionné. Je voudrais savoir s'il s'agit d'un dysfonctionnement du matériel de l'époque ou alors tout simplement d'une obsolescence du matériel qui a considérablement évolué en cinq ou six ans. Concernant les subventions, vous avez obtenu 7 000 euros de l'ACSE. J'aurais voulu savoir quelle subvention vous avez demandé à l'ACSE pour obtenir 7 000 euros. Par ailleurs, vous évoquez d'autres subventions auprès d'organismes ou d'institutions capables d'en attribuer. A qui pensez-vous et quel montant pensez-vous obtenir ? Y a-t-il des démarches qui ont déjà été effectuées en ce sens ?

Ensuite, je vous remercie de répondre à ces questions et pour évoquer ce que disait à l'instant M. Fourcade, nous voterons bien évidemment cette délibération. Tout d'abord, nous souscrivons tout à fait à toute action visant à augmenter la sécurité des habitants de la ville de Boulogne. Cela nous paraît une bonne action à mener. Ensuite, cette démarche s'inscrit tout à fait dans la droite ligne et les priorités du gouvernement en matière de vidéo-protection. Donc nous y sommes favorables.

M. Baguet

Merci. M. Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, notre groupe est intervenu à plusieurs reprises sur le sujet de la vidéo-protection que vous développez dans notre ville. Cette fois-ci, ce ne sont pas cinq caméras que la délibération nous propose d'installer, mais d'emblée 45, signe manifeste que Boulogne-Billancourt s'engage désor-

mais dans cette voie. Il est fort à parier que sous votre impulsion les rues, les coins et les recoins de notre ville n'échapperont pas à ces yeux électroniques d'ici 2014.

Cela étant, nous ne pensons pas que ce virage technologique laisse nos concitoyens sans interrogations ni questionnements. Tout d'abord, oui, il faut objectivement le reconnaître, la vidéosurveillance a permis d'élucider quelques cas de vols et d'agressions. Ces quelques cas sont à mettre de façon aussi objective en perspective face au nombre total de vols et d'agressions.

Si l'on se réfère à Londres, capitale européenne depuis longtemps convertie à cette politique et qui bénéficie par là-même d'un recul intéressant, huit voleurs sur 269 ont été arrêtés grâce à la vidéosurveillance en moyenne mensuelle, pour l'année 2009, selon une étude commandée par le Ministère de l'Intérieur britannique. Sur l'ensemble de la capitale britannique, une autre étude montre que la vidéosurveillance aurait permis d'élucider 3 % des vols des rues. Par ailleurs, le Royaume-Uni compte 4,2 millions de caméras, soit une pour 14 habitants. En fonction de ses allées et venues et des endroits fréquentés, un citoyen britannique peut être filmé en moyenne 300 fois par jour. Pour ce faire, les autorités publiques ont investi 500 millions de livres entre 1996 et 2006. Depuis 10 ans, la vidéo-protection a absorbé les trois quarts du budget du Ministère de l'Intérieur britannique consacré à la prévention de la criminalité.

En relatif, une autre étude anglaise montre que 1 000 caméras contribuent à l'élucidation de moins d'un crime. Le rapport du programme de recherche européen Urban eye met en avant la difficulté du traitement due au trop grand nombre d'images analysées, comme si, en quelque sorte, trop de caméras neutralisaient la vidéosurveillance en l'étouffant.

En France, nous ne disposons pas d'un tel recul statistique, mais une étude commandée par la Chambre de commerce et d'industrie Rhône-Alpes alerte sur les coûts très élevés liés à l'investissement, à l'entretien et au traitement des images. Au regard de ces études, nous voyons que cette technologie prête à controverse et que l'efficacité reste à prouver, d'autant que les objectifs du gouvernement et de la majorité sont clairs, cf. Lopsi 2.

Pour notre ville, plusieurs remarques. Tout d'abord, nous regrettons d'avoir ce soir l'implantation de ces caméras dans notre ville. Nous avons demandé, lorsque nous avons délibéré ici même sur l'installation de caméras installées au Parc des Princes le rendement de ces caméras, à savoir le taux d'élucidation qu'elles avaient permis. Nous réitérons cette demande et désirons que les statistiques soient publiées sur l'efficacité de cette vidéo-protection.

Autre point important : quelle sera l'enveloppe allouée à la maintenance de ce dispositif et à son renouvellement ? Là, je me réfère au CRC dont nous avons débattu aujourd'hui et qui est clair et souligne vraiment tous les manquements au

niveau de la maintenance des caméras, notamment des six premières installées dans notre ville.

Quels seront les modes de fonctionnement déployés pour ces 45 caméras ? Combien d'ETP seront absorbés ? Côté investissement, nous attirons l'attention sur le ticket d'entrée : 1 148 160 euros TTC, ce qui est loin d'être négligeable, eu égard aux difficultés que nous traversons actuellement, dont nous avons discuté longuement en début de séance lors du DOB. Aussi, notre groupe sera très exigeant sur le retour sur investissement, tout en étant très dubitatif sur l'engagement d'investissements aussi lourds au regard des attentes en matière de sécurité.

Pour terminer, nous nous montrerons surtout très sourcilieux en matière de préservation des libertés individuelles, par le respect strict de la loi. Là, à Boulogne-Billancourt, elle n'est toujours pas appliquée en la matière, puisque notre groupe a été fait part d'une infraction à la règle, concernant l'une des caméras et votre Maire-Adjoint, Monsieur le Maire, en charge de la sécurité en avait convenu avec nous. Mais l'anomalie qui demeure à ce jour nous conforte dans notre vigilance. Nous nous battons donc contre ces manquements à la règle, à l'instar de cet exemple qui pourrait apparaître de-ci, de-là. En l'occurrence, face à toutes ces incertitudes, notre groupe s'abstiendra.

M. Baguet

Merci M. Tisseyre. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. M. Tellini, pour répondre.

M. Tellini

Merci, Monsieur le Maire. Déjà, à destination de M. Askinazi, je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit le rapporteur, quoique son rapport fût extrêmement précis. Il n'y a pas une caméra qui fonctionne sur les six. Il y en a trois. La moitié des caméras fonctionne. Elles sont effectivement obsolètes aujourd'hui, mais j'observe qu'elles n'ont jamais bien fonctionné. J'en veux pour preuve que nous avons toujours un contentieux avec l'entreprise qui les a installées. Nous n'avons toujours pas été livrés de ces caméras, officiellement, parce qu'elles dysfonctionnent depuis le début, en tout cas pour moitié. Première réponse.

Vous avez voulu un éclaircissement sur les 7 000 euros versés par l'ACSE. Elle verse 7 000 euros sur les 15 000 euros que nous avons dépensés avec la société qui nous a assistés dans l'AMO. Donc nous avons obtenu à peu près 50 % de financement. Vous souhaitiez savoir sur quelles subventions nous pouvions compter aujourd'hui. Il se trouve que le directeur de la sécurité assistait hier à une réunion. Il a eu quelques chiffres relativement frais du Préfet. Donc je vais vous les livrer.

La Préfecture, sur le fonds FIPD, a distribué l'année dernière 1,4 million d'euros, dont 80 % étaient destinés à la vidéo-protection pour 205 caméras environ. Cette année, le fonds sera

abondé à hauteur de 1,5 million d'euros. A ce jour, sont inscrits 175 caméras. Donc à bon droit, nous espérons obtenir un minimum de 310 K? de subventions pour l'installation de ces caméras. Vous avez compris que pour les 960 K? HT dont on parlait tout à l'heure, c'est l'ensemble du dispositif qui est compris. Je sais que vous êtes un spécialiste, M. Askinazi, c'est vous qui aviez fait installer les premières caméras en 2005. C'est l'implantation des 45 caméras plus la réorganisation du centre urbain de sécurité et le report d'image vers le commissariat, puisque vous savez que c'est l'un des dispositifs obligatoires pour nous permettre d'obtenir les subventions. Il faut qu'on ait cette connexion. A une heure du matin, quand la police municipale ferme ses portes, c'est la police nationale, en principe, qui doit prendre le relais.

Nous avons parlé de 45 caméras. Il est vrai qu'à terme, 45 caméras seront déployées sur la ville de Boulogne. Vous avez aujourd'hui les recommandations des experts sur leur implantation, mais un dossier a été déposé dans toutes les permanences de quartier, afin que les conseillers de quartier puissent se prononcer, puissent faire des remarques. Evidemment, nous prendrons en compte ces remarques.

Le Maire souhaite qu'en 2011, nous fassions procéder à l'installation des premières caméras. Sa consigne est de faire installer dans un premier temps 30 caméras et de voir avec un petit peu de recul comment se passent les choses, de façon à implanter les 15 suivantes au tout début 2012. Je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions.

M. Tisseyre, vous avez été très long. Je ne suis pas bien sûr d'avoir compris votre question. Vous avez parlé des Anglais, qui ont un rapport à la caméra et au matériel qu'ils utilisent très particulier, puisque vous savez que leur législation permet de faire du morphing, ce qui est parfaitement interdit en France. De plus, je ne sais pas si vous avez déjà eu communication du dossier du cabinet Alting, mais toutes les caméras qui seront installées sur Boulogne sont équipées des dernières technologies et proposent 64 masques différents de façon à protéger les populations. Dans ce sens, nous sommes tout à fait attentifs. Si, cela sert. Je pense avoir répondu.

M. Baguet

Merci. M. Gardillou.

M. Gardillou

Juste un petit point sur la sémantique : M. Tisseyre, vous parlez de la vidéosurveillance. Vidéo-protection et vidéosurveillance, ce n'est pas du tout la même chose. Or, sur Boulogne-Billancourt, il s'agit bien de vidéo-protection. La vidéosurveillance, c'est bien pour surveiller. Il y a trois grandes familles pour la vidéosurveillance, c'est le flux des voitures, le flux du transit, le flux des masses de population, lors d'événements sportifs ou de manifestations et ensuite l'anti-délinquance ciblée. Or, à Boulogne-Billancourt, c'est de la vidéo-protection. Pourquoi ? Parce que la conclusion qui est faite par

les services de police, c'est que nous avons l'apparition d'une délinquance exogène. Ce ne sont pas forcément des Boulonnais qui produisent des actes délictueux sur notre territoire. Donc il est très important, avec la forte pression que nous allons avoir avec le plan 1 000 caméras de Paris, d'intervenir de manière concomitante avec la capitale, afin de permettre, nous aussi, d'avoir un dispositif en phase avec le traitement de la délinquance. Donc on parle bien de vidéo-protection contre notre délinquance exogène que nous voyons arriver sensiblement sur notre territoire.

Preuve en est : le système de vidéo-protection qui a été mis sur le square Belle Feuille. Il a quand même permis la bagatelle de l'arrestation de sept personnes qui sont parties en prison. Sur les sept, six n'étaient pas boulonnaises. Encore une fois, on est bien dans la vidéo-protection. Vous parlez de l'Angleterre, mais je crois que vous confondez flagrants délits et enquêtes préliminaires. Effectivement, en termes de flagrants délits, la vidéo-protection n'intervient pas systématiquement et les policiers n'ont pas systématiquement le temps d'arriver en temps réel pour l'arrestation. C'est une évidence. Par contre, en cas d'enquête préliminaire, de commission rogatoire, toutes les réquisitions qui sont faites amènent à une conclusion très déterminante sur les procédures d'élucidation. Preuve en est dans le métro parisien, où la vidéo permet à peu près entre 80 et 85 %, en fonction des vagues de Roumains que nous avons, au niveau des pickpockets qui arrivent sur la capitale, de résoudre tous nos problèmes.

Vous parliez du Parc des Princes et du résultat des caméras sur l'anti-délinquance. Il faut bien comprendre que les caméras qui ont été mises au Parc des Princes n'ont pas une vocation d'anti-délinquance primaire sur des enquêtes bien précises, ce sont du mouvement de flux de piétons lors des manifestations sportives. Donc il est très important, dans notre processus – et Philippe Tellini l'a très bien rappelé – d'identifier les zones et d'avoir une cohérence, pour répondre à M. Askinazi. Les anciens systèmes n'ont pas fonctionné pour deux raisons majeures. La première, c'est qu'elles doivent répondre à un schéma directeur global du traitement du territoire. Or cela n'avait pas été le cas. La deuxième, c'est que la technologie qui avait été utilisée à l'époque ne permettait pas de garantir un bon fonctionnement.

Maintenant, avec le schéma que nous avons mis en place depuis trois ans, il s'agissait d'étudier complètement la délinquance de notre commune. Cela ne se fait pas en huit jours. Cela ne se fait pas sur un coup de communication. Il faut vraiment avoir du fond. Nous l'avons bien établi. Le plan des caméras permet de surveiller l'ensemble des zones à risque et l'ensemble des zones qui peuvent le devenir et, avec un seul dossier, nous aurons la capacité, en installant deux tiers des caméras dans un premier temps et un tiers en mouvement de traiter l'ensemble des points de notre commune.

M. Baguet

Merci, M. Gardillou. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°19 est approuvée à la majorité. Abstention du groupe @lternance.

20. Maison Médicale de Garde et Salle de Quartier – Croix Rouge – Icade – 227, bd Jean-Jaurès, 91 Et 93 Rue du Dome – Cession à la ville de volumes immobiliers – Convention de mise à disposition d'un Local à la Croix Rouge – Autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Monsieur Frédéric Morand, Conseiller municipal délégué, rapporteur.

Je ne mets pas de caméras dans la maison médicale. Mais il y en aura à l'extérieur, par contre. Il s'agit ici d'un projet immobilier qui fait intervenir trois acteurs et la Mairie de Boulogne. Les trois acteurs sont la Croix Rouge française, Renault et ICADE, sur la pointe rue du Dôme et boulevard Jean Jaurès. Pour vous situer l'ensemble, c'est là où il y a le dispensaire de la Croix Rouge. Il y a un projet immobilier.

Grâce au Maire, nous avons pu obtenir, en contrepartie de cette modification du secteur, pour maintenir la maison médicale de garde, que la Croix Rouge française vende pour un euro symbolique à la Mairie de Boulogne un local achevé d'environ 100 mètres carrés. A charge pour la Mairie de Boulogne de passer convention avec la Croix Rouge et l'AMBB, l'Association des médecins de Boulogne, qui gère la maison médicale, afin que nous puissions gérer cela en bonne concertation et que nous mettions à disposition de la Croix Rouge française pendant une durée de 18 ans ces locaux, afin qu'elle puisse y exercer au niveau de son dispensaire que vous connaissez actuellement.

En cas de disparition de la maison médicale de garde, ce qui n'est pas d'actualité, nous serions obligés de verser une indemnité à la Croix Rouge française équivalant au nombre d'années à courir sur ces 18 ans.

Enfin, le Maire a obtenu l'acquisition d'un local brut de décoffrage d'environ 120 mètres carrés qui nous permettra d'avoir une activité municipale dans un local dédié que nous n'avons pas encore défini pour l'instant. Donc il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à cette affaire.

M. Baguet

Merci, M. Morand. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. Graffin, rapporteur de la Commission d'Urbanisme et des Travaux :

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. La commission des finances, Mme Lavarde.

M. Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Fourcade

Nous allons voter cette délibération qui est l'aboutissement logique de ce qui a été fait il y a plusieurs années. Je voudrais annoncer à M. Morand que, dans le texte qui est à l'heure actuelle en discussion au Sénat, il y aura un statut tout à fait nouveau pour le rassemblement des médecins et des praticiens médicaux qui pourra donner un peu plus de relief à cette maison. Par conséquent, c'est une opération bien engagée que nous approuvons.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix.

La délibération n°20 est approuvée à l'unanimité.

21. Transport des personnes à mobilité réduite – autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant.

Monsieur Pierre Deniziot, Conseiller Municipal délégué, rapporteur.

Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, la ville de Boulogne-Billancourt dispose depuis 1998 d'un service de transport adapté destiné aux personnes à mobilité réduite, confié aux termes d'un marché à l'ADIPH 95. Ce marché arrive à son terme en juillet 2011, dans un contexte particulier, puisque le PAM 92 vient d'être mis en place.

Cependant, le champ d'application de ce service départemental reste limité aux porteurs d'handicaps les plus importants et ne couvre pas la totalité des services précédemment assurés par la plupart des communes.

En ce qui nous concerne, il apparaît clairement que le PAM 92 ne répond pas à la totalité des besoins puisque ne peuvent bénéficier des services départementaux plusieurs catégories d'utilisateurs.

Il vous est proposé – et c'est une volonté de notre part – de reconduire à l'identique les prestations offertes par Boulogne-Billancourt sur la même population et selon le même rayon-

nement géographique. Il vous est donc proposé de relancer un marché à bons de commandes et d'autoriser le maire à signer le marché relatif au transport des personnes à mobilité réduite.

M. Baguet

Merci, M. Deniziot. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier a exprimé sa surprise que ce type de transport ne soit pas pris en charge par GPSO. Pierre Deniziot a expliqué la difficulté due aux situations de départ extrêmement hétérogènes dans les différentes villes formant notre communauté, d'où la décision de poursuivre dans un premier temps les modalités habituelles. Ainsi Boulogne-Billancourt a décidé d'organiser les transports des personnes à mobilité réduite dans toutes les communes de GPSO, ainsi que dans les arrondissements parisiens voisins. Il s'agit pour nous de maintenir un transport de qualité, en complément du PAM 92, qui répond à un besoin différent.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°21 est approuvée à l'unanimité.

22. Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le jardin d'enfants adapté géré par les Papillons blancs des rives de seine.

Monsieur Pierre Deniziot, Conseiller Municipal délégué, rapporteur.

Une délibération concernant notre jardin d'enfants adaptés, qui est une structure exemplaire est qui est très rare dans les Hauts-de-Seine. C'est une structure expérimentale et seule La Garenne-Colombes possède une telle structure. C'est une structure qui accueille des enfants polyhandicapés, qui nécessitent un personnel médical et paramédical important. De fait, ils ne peuvent être accueillis dans des crèches plus ordinaires.

Ce jardin d'enfants adapté, vous le connaissez. Il est situé au 11, Square des Moulineaux, dans un rez-de-chaussée, sur deux appartements qui ont été reliés entre eux et les conditions d'exercice du personnel et d'accueil de ces jeunes enfants est très difficile. C'est pour cela que l'équipe du JEA, l'équipe médicale et paramédicale, souhaite développer les activités extérieures. C'est pour soutenir cette démarche qu'il vous est proposé d'autoriser le Maire à accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

Juste un dernier point, parce que je n'aimerais pas que cela passe inaperçu : Dans la première partie de la délibération, il vous est également annoncé que ce JEA va déménager à l'horizon 2014 au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment sur le lot B4 des anciens terrains Renault. Cela sera au rez-de-chaussée d'un bâtiment accueillant un nouveau foyer d'accueil médicalisé de 35 places sur Boulogne-Billancourt, ce qui était un très vieux projet et que nous avons réussi à débloquer depuis notre élection.

M. Baguet

Merci, M. Deniziot. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme Bondoux, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix cette petite subvention.

La délibération n°22 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Notre séance est levée. Je vous remercie.

Fin de séance : 22h18.